



Groupe Banque européenne d'investissement

Plan d'Activité 2015-2017



PLAN D'ACTIVITÉ 2015-2017 DU GROUPE BEI

Avis importants

Le Plan d'activité pour la période 2015-2017 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement à sa réunion du 21 avril 2015.

Il convient de noter qu'il contient des données à caractère prévisionnel telles que des projections des résultats financiers. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes.

Les données confidentielles et financièrement sensibles ont été supprimées du présent document.

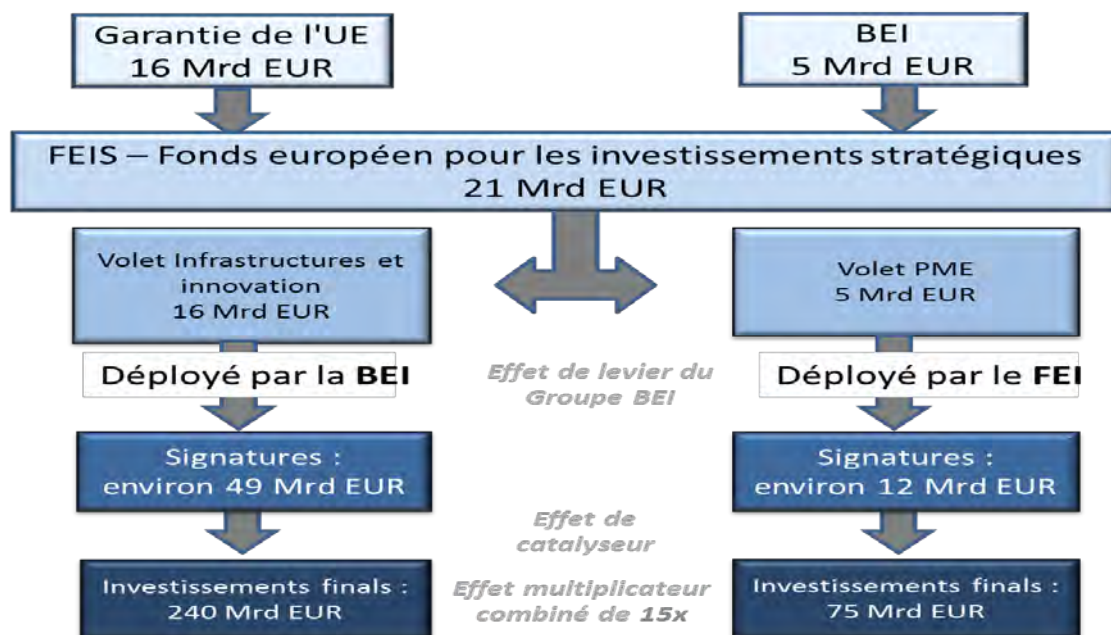
La capacité d'action de la Banque européenne d'investissement (BEI) en réponse à la conjoncture économique et le rôle qu'elle joue en tant que banque de l'Union européenne (UE) ont été démontrés à maintes reprises ; la Banque n'a cessé d'affirmer avec détermination son engagement à cet égard. Fin 2008, lorsque la crise économique et financière s'est installée, la BEI a rapidement adapté la manière dont elle mène ses activités pour générer des niveaux d'activité exceptionnels, dans un souci de pallier les difficultés d'accès au crédit sur le marché. Elle a continué à accorder des prêts à l'appui d'investissements solides conformément aux objectifs stratégiques de l'UE et elle en a accru sensiblement le volume au cours des premières années de crise.

Confrontée à des défis importants pour concilier la nécessité d'opérations à plus haut risque avec son impératif d'autosuffisance financière, la Banque a salué l'annonce, en 2012, d'une augmentation de son capital qui serait versée par les États membres de l'UE au début de 2013. La BEI a augmenté le volume de ses prêts dès 2012 dans la perspective de l'augmentation de son capital, afin d'accélérer les investissements sur le marché. L'augmentation de capital a porté ses fruits dans le cadre du Mécanisme pour la croissance et l'emploi prévu pour durer jusqu'à la fin de 2015, générant un surcroît de prêts de 20 milliards d'EUR par an par rapport au niveau de 2012. Toujours soucieuse d'accélérer les investissements sur le marché, la Banque a dépassé les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixé dans ce contexte pour 2013 et 2014.

À la mi-2014 a été annoncé un partenariat Commission-BEI dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, au titre duquel la Banque est appelée à jouer un rôle majeur.

Le présent Plan d'activité 2015-2017 final, approuvé en avril 2015, précise de quelle façon la BEI va tirer le meilleur parti des ressources actuellement disponibles pour tenir et, de fait, dépasser les engagements qu'elle a pris devant le Conseil européen et les États membres à la suite de l'augmentation de son capital, mais aussi en vue de sa contribution au plan d'investissement pour l'Europe qui devrait être assortie d'une garantie supplémentaire sur le budget de l'UE. Les objectifs globaux de signatures pour la période 2015-2017 – 71 milliards d'EUR par an – demeurent élevés.

Un volet essentiel du partenariat proposé par la Commission vise à établir un nouveau Fonds européen pour les investissements stratégiques (« le FEIS »). Il s'agirait d'un mécanisme distinct pour des investissements générés par la BEI et soutenus par le budget de l'UE. La structure du mécanisme ainsi que les apports et les résultats attendus pour la période 2015-2018 envisagée à ce stade sont illustrés dans le schéma ci-après :



La création du Fonds procède de plusieurs étapes législatives fondamentales. On note des avancées positives dans la définition et la constitution du fondement juridique et de la structure de gouvernance qui doivent tenir compte de la nécessité d'optimiser les délais de mise en œuvre. Les décisions concernant la mise en œuvre du FEIS par la BEI et l'approbation des opérations sous-jacentes seront prises par les instances dirigeantes de la Banque, sachant que les instances concernées du FEIS examineront l'applicabilité de la garantie de l'UE à ces opérations. Des mesures seront requises en matière de hiérarchisation des activités et d'identification des possibilités d'investissement.

Les montants engagés au titre du FEIS sont très importants : le Fonds s'appuie sur une garantie de 16 milliards d'EUR sur le budget de l'UE, combinée à une contribution de 5 milliards d'EUR de la BEI sur ses ressources propres. Ces ressources permettront au Groupe BEI d'accorder de nouveaux prêts et, partant, de mobiliser plus de 315 milliards d'EUR d'investissements dans l'économie réelle, soit bien plus que ce qu'il lui aurait été possible de faire autrement. Les produits au titre du FEIS pourront notamment revêtir la forme de prêts de premier ou de deuxième rang, de garanties, d'apports de fonds propres et de quasi-fonds propres, mais aussi d'opérations de capital-risque. Les activités spéciales en partage de risque du FEIS augmenteront substantiellement le volume de prêts à plus haut risque de la BEI.

En attendant la finalisation du cadre juridique du FEIS et, donc, avant même l'approbation officielle de la contribution budgétaire de l'UE, la BEI mobilisera, en 2015, son capital existant pour « stocker » des opérations susceptibles, in fine, de bénéficier de la garantie de l'UE à ce titre.

2015 sera une année de transition pour préparer 2016 et 2017 qui constitueront les deux années clés pour les investissements du FEIS. En 2016 et 2017, si l'on ajoute le FEIS aux objectifs visés dans le cadre des mécanismes de partage des risques et des activités à plus haut risque en cours, la part de l'ensemble des activités spéciales pourrait atteindre pas moins de 30 % du total des signatures. Sachant que les activités spéciales en tant que telles ont représenté ces dernières années quelque 6 % du total des

signatures, la BEI se trouve confrontée à un défi sans précédent qui nécessite un changement spectaculaire de son profil d'activité.

Une nouvelle plateforme européenne de conseil en investissement sera créée, en sus du FEIS, pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe. Riche de l'expérience acquise lors de précédentes initiatives, cette plateforme constituera un point d'entrée unique pour les promoteurs de projets, les investisseurs et les autorités publiques de gestion, avec pour objectif d'améliorer la préparation et la réalisation de projets et de partager l'expérience et le savoir-faire susceptibles de renforcer l'accès aux financements et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources budgétaires disponibles de l'UE. Le modèle de réalisation sera donc adapté aux différents produits, au potentiel d'investissement spécifique du FEIS et aux capacités nationales de mise au point d'investissements viables dans différents secteurs.

Lors de la mise en œuvre du FEIS et de la plateforme de conseil, une attention particulière sera portée à la transparence et la BEI veillera notamment à ce que les responsabilités et les obligations en matière de compte rendu soient conformes aux meilleures pratiques bancaires et aux exigences administratives relatives au budget de l'UE.

PLAN D'ACTIVITÉ
2015-2017 DU GROUPE BEI

Table des matières

1.	La banque de l'UE – Investir pour restaurer la compétitivité de l'UE	1
2.	Environnement économique	5
3.	Le cadre institutionnel de l'UE	8
4.	Programme de prêt et programme d'emprunt (collecte de ressources)	10
5.	Coopération avec la Commission et d'autres partenaires.....	21
6.	Gestion des risques, planification financière et planification budgétaire.....	25
7.	Indicateurs de résultat.....	27
8.	Décisions du Conseil d'administration	29
	Annexe 1 – L'activité opérationnelle.....	25
	Annexe 2 – Activités à l'appui des objectifs de politique publique	30
	Glossaire et acronymes	35

1. La banque de l'UE – Investir pour restaurer la compétitivité de l'UE

La reprise économique demeure fragile et la crise a sensiblement amoindri tant la compétitivité de l'UE par rapport à d'autres grandes économies que son potentiel de croissance estimé à plus long terme. En dépit des mesures récentes d'expansion monétaire et de soutien à la liquidité, le niveau de l'investissement demeure faible. L'UE est confrontée à un important déficit d'investissement du fait que le désendettement des secteurs public et privé a eu des répercussions sur l'appareil productif. La crise de l'emploi montre des signes d'amélioration modérée dans certains pays de l'UE, mais elle continuera à poser des défis économiques et sociaux à court et long terme.

Il faut soutenir la croissance de l'investissement dans le cadre de réformes structurelles pour stimuler la reprise, maintenir l'emploi, enrayer la baisse de la compétitivité à long terme de l'UE et remédier au manque de capital humain et d'infrastructures physiques et aux lacunes de secteurs financiers peu développés ou en difficulté. Les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications et des services environnementaux accumulent un important retard d'investissement dans les infrastructures qui sape la compétitivité. Parallèlement, les projets d'investissement bancables sont aujourd'hui loin de combler nombre de ces lacunes.

Europe 2020 reste encore la stratégie générale primordiale de croissance de l'UE. Un examen à mi-parcours de cette stratégie a débuté, après quatre années de mise en œuvre. L'objectif est de se pencher sur la conception d'une stratégie de croissance d'après crise pour les années à venir sur fond de reprise graduelle des économies européennes, en tirant les enseignements préliminaires des premières années. Cet examen doit servir de base à la création d'un environnement propice à l'investissement ; la nouvelle Commission aura pour principal objectif d'élaborer un plan de relance de l'investissement en mobilisant des fonds privés dans le cadre d'une initiative publique. Y figure également le nouveau plan d'investissement pour l'Europe.

Le statut de « banque de l'UE » de la BEI a été souligné à l'occasion de l'augmentation de son capital de 10 milliards d'EUR approuvée en 2012. Cette augmentation de capital visait à apporter un surcroît de financements pour des investissements viables de l'ordre de 180 milliards d'EUR dans l'ensemble des États membres sur la période 2013-2015, et notamment des projets contribuant à l'emploi et à la croissance durable à long terme dans l'UE. La BEI a atteint cet objectif plus rapidement que prévu, et elle s'engage à poursuivre un rôle important de catalyseur pour surmonter les difficultés actuelles en matière d'investissement et de compétitivité dans l'UE.

La Banque apportera sa contribution la plus efficace si elle maintient un programme de prêt qui englobe une part importante de produits comportant une prise de risque accrue dans son offre, sachant que la capacité de prise de risque du secteur financier constitue souvent la contrainte à surmonter pour encourager des investissements économiquement viables. En outre, l'activité de prêt dans le cadre du FEIS proposé appuiera la réalisation de projets d'investissement qui seraient autrement soumis à des obstacles financiers et ne bénéficieraient pas, de ce fait, d'un financement à des conditions appropriées. Grâce à son large éventail de produits spécialisés de capital-risque, le FEI continue de compléter l'activité de la BEI en tant que banque de l'UE à l'appui de la croissance, de l'emploi et de l'innovation en Europe. Le FEI verra son rôle encore accru à la faveur de l'expansion de ses activités actuelles dans le cadre de sa participation au plan d'investissement pour l'Europe.

Toutefois, la Banque doit toujours tenir compte de ses propres ressources disponibles et de sa propre capacité de prise de risque, afin de ne pas compromettre sa qualité de crédit. Il faut aussi reconnaître qu'elle est confrontée, dans ses activités, à des défis supplémentaires liés à l'abondance des liquidités mises à disposition par les banques centrales, au durcissement de la réglementation pour les institutions financières et à l'atonie de la demande, lui imposant en permanence d'adapter sa gamme de produits et de la rendre plus innovante. En particulier, la Banque reste attentive à l'impact potentiel de l'évolution future des conditions du marché sur sa stabilité financière et son modèle économique général, ainsi qu'aux conséquences sur la mise en œuvre du présent Plan d'activité.

En tenant compte de son modèle économique général et des engagements pris à l'égard du Conseil européen et des États membres à la suite de l'augmentation de son capital, et eu égard au plan d'investissement pour l'Europe ainsi qu'à la garantie attendue du budget de l'UE au titre du FEIS et à la capacité de prise de risque accrue résultant de l'amélioration du profil de risque de son portefeuille de prêts, la BEI vise un objectif de prêt pour 2015 de 71 milliards d'EUR +/-10 %, dont 8,6 milliards d'EUR (environ 12 %) pour les activités spéciales. 2015 serait considéré comme une année de transition entre les activités que mène la BEI pour tenir les engagements pris lors de l'augmentation de son capital et le rôle qu'elle joue dans le déploiement du FEIS. Il est essentiel de noter d'ores et déjà que 2016 et 2017 constitueront les deux années clés pour les investissements du FEIS et que la Banque maintient son objectif global de signatures à 71 milliards d'EUR par an, soit de nouveau à un niveau élevé, dont plus de 21 milliards d'EUR (environ 30 %) pour les activités spéciales. Cela représente véritablement un défi sans précédent pour la Banque.

Tant les besoins du marché que la capacité de prise de risque de la BEI continueront à évoluer en fonction des fluctuations de la conjoncture économique et financière. **Les objectifs susmentionnés reposent, par conséquent, sur l'engagement implicite de la BEI à étudier en permanence de nouvelles possibilités de prêt de manière à optimiser la valeur ajoutée par rapport aux marchés, tout en demeurant attentive au maintien de sa solidité financière et de sa qualité de crédit.**

Dans ce contexte, des mesures concrètes ont déjà été adoptées. Les nouveaux partenariats avec la Commission pour les instruments financiers et les services de conseil au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 sont désormais mis en œuvre et déclinent un éventail de plans d'activité internes et de mesures de réalisation de projets. La stratégie d'investissement de la Banque reste étroitement liée aux grands objectifs de l'UE dans le contexte de la stratégie Europe 2020 et des cycles du semestre européen tels que définis dans les priorités transversales de l'enquête annuelle de la CE sur la croissance et dans les recommandations connexes propres à chaque pays que mettront en application les États membres.

D'autres mesures complémentaires ont été prises. Il convient de noter que le groupe de travail soutenu par l'ECOFIN, qui réunit les États membres sous la direction conjointe de la BEI et de la Commission, recense des investissements stratégiques ayant une valeur ajoutée pour l'UE et pouvant être réalisés à court terme, mais qui ne sont actuellement pas mis en œuvre pour des raisons économiques, réglementaires ou autres ; il étudie également des propositions de solutions pratiques pour pallier les obstacles et les freins à l'investissement et à l'élaboration de projets. Le groupe de travail a recensé, sur la base des informations reçues des États membres, 1 300 milliards d'EUR d'investissements potentiels (quelque 2 000 projets), dont 500 milliards d'EUR pourraient être mis en œuvre au cours des trois prochaines années.

Parallèlement, la BEI s'efforce, de concert avec les États membres, la Commission et les institutions nationales de promotion économique (INPE), de renforcer la coopération et d'optimiser les ressources afin de répondre aux problématiques de l'UE à plus long terme, sur fond de reprise progressive quoiqu'encore fragile. À cet effet a été créé aussi un groupe de travail pour étudier différentes formes possibles de coopération renforcée, notamment dans le contexte du plan d'investissement pour l'Europe. En particulier, des programmes d'échange de personnel, mais aussi des plateformes d'investissement et de partage des connaissances figurent parmi les domaines préliminaires de coopération possible à l'avenir.

Les services de conseil seront renforcés afin de mettre les compétences techniques et financières de la Banque à disposition des promoteurs et des pouvoirs publics, d'accroître la capacité institutionnelle, d'améliorer la préparation des projets et de contribuer à une utilisation plus rationnelle des fonds de l'UE. Dans le contexte du plan d'investissement pour l'Europe, il est proposé de regrouper sous un point d'entrée unique (« la plateforme européenne de conseil en investissement ») l'ensemble des services de conseil fournis par la Commission, la BEI et, éventuellement, d'autres partenaires (en particulier, les INPE). La plateforme serait gérée par la BEI et assurerait la liaison entre les prestataires de services de conseil et les bénéficiaires possibles.

Hors de l'UE, les mutations en cours, le manque de réformes structurelles et la croissance atone dans la zone euro restent autant de freins à la croissance dans la plupart des pays en phase de préadhésion. Dans les pays du voisinage oriental, les tensions géopolitiques freinent la croissance et le développement, tandis que les pays voisins du Sud traversent une phase inédite de mutations et la création d'emplois demeure la priorité des décideurs politiques dans l'ensemble de cette région. La Banque continuera à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé, d'une part en soutenant l'accès aux financements pour les PME et les infrastructures socioéconomiques plus qu'indispensables et, d'autre part, en fournissant des prestations de conseil et d'assistance technique.

Conclusion

La Banque reste bien positionnée pour soutenir la croissance de l'investissement et l'emploi, renforcer la cohésion économique et sociale et jouer un rôle crucial dans la restauration de la compétitivité de l'UE. La clé du succès réside dans la collaboration étroite qu'elle entretient avec les États membres, la Commission et les INPE pour continuer à mobiliser un maximum de ressources, avec pour objectif de mieux remédier aux carences actuelles du marché et aux retards d'investissement dans l'UE.

La BEI maintiendra des volumes de prêts substantiels durant la période 2015-2017. En particulier, elle exercera une action anticyclique importante à l'appui de l'investissement dans l'UE, y compris hors du cadre du FEIS. Il est essentiel d'adapter le profil économique général aux nouveaux clients, produits et activités, notamment en 2015, qui est l'année clé de la transition entre l'augmentation de capital et les engagements au titre du FEIS. Les défis que cette évolution pourrait soulever ne doivent pas être sous-estimés, sachant que le fondement juridique et les modalités d'application ne sont pas encore définis. Toutefois, le « stockage » d'opérations pouvant relever du FEIS a débuté, apportant d'ores et déjà un solide soutien au nouveau plan d'investissement pour l'Europe.

La mise en œuvre du FEIS soulèvera des difficultés particulières en raison des délais et de l'expérience nécessaires pour constituer une réserve devant venir en complément de celle des autres activités de la BEI. En particulier, les opérations de financement qui seront menées avec l'appui du FEIS dépendront, dans une large mesure, de la disponibilité des ressources et du critère de la valeur ajoutée de l'intervention de la BEI.

Hors de l'UE, la Banque contribuera largement, comme par le passé, à soutenir la politique extérieure européenne. Ces efforts se conjugueront à un positionnement plus solide et à une visibilité accrue de la BEI sur les marchés concernés.

La qualité des opérations de prêt visant à assurer une forte valeur ajoutée continuera à être recherchée dans l'ensemble des activités. Compte tenu de l'évolution des besoins du marché et de ses ressources propres comme de la nécessité de préserver son assise financière, la Banque continuera à revoir ses orientations de prêt durant l'année, avec pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources pour répondre à tout changement ultérieur des conditions de marché.

2. Environnement économique

À l'intérieur de l'UE

La reprise demeure faible et fragile. Le taux de chômage reste élevé dans de nombreux pays, bien que la situation ait commencé à s'améliorer. La faible croissance de l'investissement continue à saper la reprise. L'investissement demeure inférieur de près de 15 % au niveau d'avant la crise dans l'ensemble des 28 États membres et d'environ 40 % dans les pays confrontés à de fortes contraintes budgétaires. Du côté positif, on observe que les écarts de coût de collecte de ressources des États, des banques et des grandes entreprises dans ces pays sont revenus à leurs niveaux d'avant la crise, voire leur sont inférieurs dans certains cas, et tous les États – à l'exception de la Grèce – peuvent actuellement emprunter sur les marchés à des taux bas. Sous l'effet de la baisse marquée des cours du pétrole et de l'assouplissement quantitatif dans la zone euro, la Commission table désormais sur une croissance du PIB de 1,3 % dans la zone euro et de 1,7 % dans l'UE en 2015 (deux chiffres en hausse de 0,2 % par rapport aux précédentes prévisions), puis sur une accélération de la croissance à 1,9 % et 2,1 % en 2016 (en hausse de 0,2 % et de 0,1 %, respectivement).

L'assouplissement quantitatif devrait avoir des incidences importantes sur les marchés, notamment une dépréciation de l'euro, une baisse des rendements des obligations d'État (à la fois dans les pays centraux et périphériques de la zone euro), une hausse des cours des valeurs mobilières (les titres bancaires étant favorisés par le rachat d'obligations chères par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales) et un resserrement des écarts de crédit.

Selon la dernière enquête de la BCE et de la Commission sur l'accès des PME aux financements, l'accès aux financements demeure un important sujet de préoccupation pour les PME en Europe. En dépit de la faible demande de prêts bancaires dans l'environnement actuel, le pourcentage de PME identifiant l'accès aux financements comme leur problème principal s'établit encore à 15 % en moyenne dans les 28 États membres. Les mesures prises par la BCE, comme les opérations de refinancement à plus long terme ciblées, ont allégé sensiblement les contraintes de liquidité des banques, qui répugnent toujours, toutefois, à prendre des risques en raison des enjeux réglementaires et de la conjoncture économique incertaine. Les programmes d'achat de titres adossés à des actifs et d'obligations sécurisées de la BCE pourraient améliorer les flux de crédit, mais leur impact sur la capacité de prise de risque devrait être limité. In fine, ce n'est pas tant la liquidité qui limite l'activité de crédit dans l'UE à l'heure actuelle que la capacité insuffisante à prendre des risques.

Non seulement la crise a eu un impact cyclique sur la croissance de l'UE, mais elle a aussi amoindri sensiblement son potentiel de croissance à long terme. La BEI peut jouer un rôle crucial pour restaurer la compétitivité dans l'UE. En particulier, l'intensité de recherche-développement (R-D) de l'UE reste inférieure à celle d'autres grandes économies, ce qui freine sa capacité d'innovation. Selon Eurostat et l'OCDE, les dépenses de R-D du secteur privé ont représenté, en 2012, 1,3 % du PIB dans l'UE, contre 2 % aux États-Unis, alors que les dépenses de R-D des États, des universités et des organismes à but non lucratif dans les deux économies étaient du même ordre, avoisinant 0,8 % de leur PIB respectif. Des investissements supplémentaires en R-D de l'ordre de 130 milliards d'EUR par an provenant principalement du secteur privé seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de l'UE de 3 % du PIB. Il ressort du classement mondial des universités du Times Higher Education que, sur les 20 premiers établissements, seuls trois sont situés dans l'UE, contre 13 aux États-Unis. Des

investissements d'infrastructure sont plus qu'indispensables pour moderniser les réseaux **d'énergie** et intégrer les sources d'énergie renouvelables, mais aussi pour améliorer l'efficacité et assurer la sûreté de l'approvisionnement. D'importants travaux de remise en état des réseaux de **transport** sont requis pour réduire les coûts des embouteillages et les freins aux échanges. Pour réaliser les objectifs de la **Stratégie numérique** de l'UE en matière de largeur de bande et de capacité des centres de données, des investissements importants sont nécessaires. Il en va de même pour améliorer les services **environnementaux** et garantir un approvisionnement sûr en eau dans le contexte des changements climatiques.

À l'extérieur de l'UE

Si la reprise dans l'UE et au Japon demeure fragile, l'amélioration de la situation dans d'autres pays avancés, aux États-Unis notamment, devrait soutenir une reprise modeste dans les pays en développement et les économies émergentes sur la période 2015-2017. Toutefois, les risques géopolitiques et l'atonie de la demande intérieure et extérieure continueront à freiner l'activité économique dans de nombreuses régions. La faible croissance dans la zone euro continue de peser sur la conjoncture dans les **pays préadhésion**. L'essoufflement des exportations et le processus de désendettement des banques pénalisent l'activité dans les Balkans occidentaux. La faiblesse persistante de la consommation des ménages reflète les conditions défavorables sur le marché du travail et les mesures d'austérité prises dans plusieurs pays continuent de peser sur la croissance de la consommation. En Turquie, la croissance s'essouffle en raison du durcissement de la politique monétaire et de l'instauration de mesures macroprudentielles destinées à brider les prêts à la consommation. La dépréciation de la livre turque et l'augmentation des prix des denrées alimentaires contribuent à accélérer l'inflation.

Le conflit en Ukraine assombrit considérablement les perspectives dans les **pays du voisinage oriental**. Avant même le début du conflit, la région pâtissait de déséquilibres macroéconomiques notables et d'un environnement extérieur défavorable, en particulier de la demande atone de la zone euro. Les perspectives à court ou moyen terme sont obscurcies par un important risque baissier lié à l'aggravation des tensions. Les **pays voisins méridionaux** traversent une phase inédite de mutation les obligeant à faire face à de nombreux défis économiques, politiques et sociaux. L'activité économique devrait demeurer anémiée par les troubles civils accrus, les conflits armés et la faible demande extérieure. L'**Afrique subsaharienne** devrait enregistrer une modeste augmentation de son taux de croissance, du fait que l'activité économique est étayée par une demande intérieure accrue et des investissements miniers d'envergure. La baisse des cours du pétrole et des matières premières pénalise, néanmoins, les perspectives de plusieurs pays, notamment le Nigeria et l'Angola. La croissance dans les **Caraiïbes** est soutenue par la baisse des cours de l'énergie et le regain de vigueur de l'activité économique aux États-Unis. Les perspectives dans le **Pacifique** demeurent mitigées ; les pays exportateurs de matières premières continuent d'enregistrer de bons résultats, tandis que la croissance devrait s'essouffler dans les États insulaires tributaires du tourisme. La croissance économique en **Asie** devrait rester supérieure à celle du reste du monde. Le regain de confiance des entreprises soutient l'activité en Inde, mais les principaux indicateurs font état d'un certain ralentissement de la croissance en Chine, à mesure que le pays s'oriente vers une voie plus durable. La baisse des cours des matières premières, conjuguée à des défis structurels importants, freine la croissance dans certains pays d'**Amérique latine**, au Brésil, en Argentine et au Venezuela notamment.

3. Le cadre institutionnel de l'UE

La stratégie Europe 2020 définit le cadre de politique générale et les orientations stratégiques clés pour l'UE, avec pour principal objectif de stimuler la croissance et la création d'emplois. Elle comprend cinq objectifs phares pour l'UE : l'emploi, l'innovation, l'énergie et les changements climatiques, l'éducation et les compétences, ainsi que l'inclusion sociale. La stratégie Europe 2020 est aussi le point de départ du semestre européen qui constitue désormais le principal cadre de supervision du processus de gouvernance pour la coordination des politiques économiques.

En mars 2014, la Commission a défini les premières étapes pour un examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 dans sa communication « État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». L'examen de la stratégie Europe 2020 donne l'occasion de réaffirmer les principales orientations stratégiques à l'appui de la sortie de la crise économique dans l'UE. Le nouveau plan d'investissement pour l'Europe vient appuyer les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 et il est l'un des principaux volets de l'enquête annuelle 2015 sur la croissance. Le plan devrait également soutenir des mesures destinées à lever les obstacles liés à la réglementation et à améliorer le climat de l'investissement.

Le Groupe BEI a complètement intégré les orientations stratégiques d'Europe 2020 dans son plan. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle génération d'instruments financiers conjoints avec la Commission au titre du CFP 2014-2020 à l'appui de la réalisation des objectifs d'Europe 2020. Le FEIS proposé viendra compléter les instruments financiers conjoints récemment approuvés.

La Commission a également publié, en 2014, une communication sur le financement à long terme, dont le programme des initiatives sera transposé en une série de priorités pour l'avenir. La coopération avec les INPE, la mise en place de plateformes et de produits spécifiquement destinés à des investissements à long terme et le renforcement du rôle de catalyseur de la BEI comme de sa capacité à mobiliser des fonds du secteur privé sont autant d'éléments cruciaux pour les activités et les politiques qu'elle mène.

Les enjeux énergétiques et climatiques demeurent en tête des priorités de l'UE. En octobre 2014, le Conseil européen a adopté un nouveau cadre pour les politiques de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Par conséquent, l'UE est désormais en mesure de présenter son engagement dans le cadre des négociations internationales à plus grande échelle sur le climat qui se dérouleront à Paris en 2015. Ce même Conseil européen a également adopté de nouvelles mesures visant à améliorer la sûreté en matière d'énergie de l'UE à la suite du lancement, en mai 2014, d'une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique. En outre, le nouveau président de la Commission a aussi souligné la nécessité d'investir davantage en faveur des réseaux d'énergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, y compris la recherche-développement et l'innovation (RDI), dans le cadre du plan d'investissement qu'il propose.

La réalisation des objectifs convenus en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et le renforcement de la sûreté de l'approvisionnement en énergie passeront par d'importants investissements supplémentaires dans ce secteur de l'énergie. Relever le défi de l'investissement exige une stratégie coordonnée à l'échelle de l'UE et une utilisation optimisée de l'ensemble des financements de l'UE disponibles, y compris des ressources de la BEI, dans le cadre d'un renforcement des activités d'assistance technique et de conseil et d'un déploiement plus poussé des instruments financiers. Les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014 font explicitement référence à l'engagement de la BEI

dans un nouveau fonds ciblant des investissements destinés à renforcer l'efficacité énergétique et à moderniser les systèmes énergétiques dans les États membres à faibles revenus. La BEI continuera à étudier des pistes permettant d'améliorer son soutien aux politiques européennes en matière d'énergie et de climat ; elle s'appuiera sur les critères de prêt bien adaptés dont elle dispose et, en 2015, elle conduira en complément une consultation publique en bonne et due forme sur la stratégie pour l'action en faveur du climat.

4. Programme de prêt et programme d'emprunt (collecte de ressources)

Objectifs et priorités

Les principaux objectifs et priorités du programme de prêt pour la période 2015-2017 sont les suivants : 1) soutenir la croissance et l'emploi dans l'UE – remédier aux lacunes du marché pour jeter les bases d'un marché européen d'après crise ; 2) mobiliser davantage d'investissements privés à l'appui de la valeur ajoutée ; tout en 3) préservant le modèle économique de la Banque et son statut d'émetteur d'excellence sur les marchés des capitaux ; et 4) améliorer la compétitivité des entreprises de l'UE – investir et préparer les économies européennes pour l'avenir.

Pour que la valeur ajoutée de ses activités reste élevée, il demeure essentiel que la Banque veille à la grande qualité – sur le plan de la viabilité technique et économique – de tous les projets entrant dans son portefeuille afin de ne compromettre ni sa propre solidité financière, ni sa réputation, ni sa capacité à soutenir sans faille la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE à long terme.

La qualité des opérations de prêt visant à assurer une intervention de la BEI à forte valeur ajoutée continuera à être recherchée dans l'ensemble des activités, dans le respect absolu du principe selon lequel les concours de la Banque devraient venir véritablement en complément, et non pas remplacer, des moyens disponibles provenant d'autres sources à des conditions raisonnables. À cet égard, il importe de souligner qu'une « valeur ajoutée plus élevée » n'est pas automatiquement ni exclusivement associée à des activités comportant une prise de risque accrue. En sus de ses activités de prêt classiques, la BEI s'emploie activement à rechercher et à développer d'autres activités à forte valeur ajoutée, visant notamment mais pas seulement à recourir au panachage de ressources et au partage des risques avec des fonds de tiers ; à mobiliser et accroître les cofinancements avec des investisseurs privés, en ciblant de nouveaux secteurs qui présentent des lacunes du marché ; à chercher activement à apporter des fonds à de nouveaux clients qui n'ont pas eu accès aux financements de la Banque jusqu'à présent ; et à s'efforcer d'élargir les financements de la BEI à des groupes particuliers de contreparties, tels que les entreprises innovantes à forte intensité de R-D (prière de se reporter à l'annexe 1 pour plus de détails).

Programme de prêt – Signatures d'opérations sur les ressources propres de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Comme indiqué au chapitre 1, en tenant compte de son modèle économique général et des engagements pris à l'égard du Conseil européen et des États membres à la suite de l'augmentation de son capital, ainsi que de sa contribution prévue au plan d'investissement pour l'Europe, la BEI s'est fixé, pour les nouvelles signatures de prêt en 2015, des orientations ambitieuses de 71 milliards d'EUR +/-10 %. Cette fourchette de variation tient compte des incertitudes persistantes entourant la demande du marché, sachant qu'une telle marge de manœuvre avait déjà été approuvée dans le Plan d'activité 2014-2016.

On peut s'attendre à ce que 2015 soit une année de transition. Les estimations actuelles indiquent que les engagements pris par la Banque lors de l'augmentation de son capital dans le cadre du Mécanisme pour la croissance et l'emploi, à savoir mobiliser 180 milliards d'EUR d'investissements à la suite de l'injection de 10 milliards d'EUR en 2012, étaient remplis au début de 2015, en raison d'une augmentation du volume de

signatures enregistré en 2013 et 2014 et d'un effet multiplicateur supérieur à l'estimation initiale. La réalisation précoce de ce programme, conjuguée à l'amélioration de la capacité effective de prise de risque de la Banque par rapport aux prévisions de la fin de 2014 (à la faveur d'une diminution du degré de risque de l'ensemble du portefeuille), rend possible un surcroît de prêts. Cette capacité de prêt supplémentaire permettra de renforcer l'action anticyclique de la BEI, mais aussi de soutenir le nouveau plan d'investissement pour l'Europe – y compris le « stockage » éventuel d'opérations susceptibles de bénéficier de la future garantie du budget de l'UE dans le cadre du FEIS (tel que défini dans l'avant-propos).

Le tableau 1 présente la ventilation des niveaux de signatures et de décaissements par région.

Tableau 1 – Signatures et décaissements d'opérations sur les ressources propres de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Mrd EUR	2014 - Réalisé	Orientations			Moyenne 2015-2017	%
		2015	2016	2017		
Total des décaissements à l'intérieur de l'UE	59,2	57,1-59,1	55,5-60,5	54,5-59,5	55,5-59,1	91,8-92,3 %
Total des décaissements à l'extérieur de l'UE	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	8,2-7,7 %
Total des décaissements	63,7	62,1-64,1	60,5-65,5	59,5-64,5	58,7-62,7	100%
Total des signatures à l'intérieur de l'UE	69,0	64,0	64,0	64,0	64,0	90,1%
Total des signatures à l'extérieur de l'UE	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0	9,9%
Total des signatures	76,1	71,0	71,0	71,0	71,0	100%

Programme de prêt – Défis et objectifs

Les conditions de marché pour la mise en œuvre du programme de prêt de la Banque sur la période 2015-2017 continuent de poser des défis importants, notamment : 1) la capacité d'élaboration des projets insuffisante dans les secteurs public et privé et la faible capacité d'emprunt de certains États et collectivités locales ; 2) l'identification de projets d'investissement admissibles ; 3) la disponibilité des liquidités sur le marché pour les banques et d'autres contreparties.

La mise en œuvre du FEIS soulèvera des difficultés particulières en raison des délais et de l'expérience nécessaires pour constituer une réserve devant venir en complément de celle des autres activités de la BEI. En particulier, comme indiqué ci-dessus, le critère de la valeur ajoutée que les projets devront remplir dictera l'action de la Banque et jouera un rôle essentiel.

Les facteurs suivants auront également des répercussions sur l'activité future de la Banque :

- les nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif de la BCE pour mettre à disposition du secteur financier des liquidités supplémentaires : l'accès des banques à d'autres sources de financement pourrait réduire leur demande de prêts BEI ;

- l'évolution de la réglementation susceptible d'avoir une incidence négative sur les activités de la BEI, en particulier la directive européenne relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD) ;
- à l'extérieur de l'UE, l'instabilité politique qui pèse sur les perspectives d'activité de la BEI, notamment dans certains pays voisins orientaux.

La Banque continue à répondre de manière volontariste aux défis susmentionnés.

- Elle continue d'adapter de manière optimale son offre pour pallier les carences existantes du marché et répondre aux besoins actuels des clients en s'aidant d'une gamme d'instruments et de structures en constante évolution.
- Tout en travaillant avec ses clients existants à de nouveaux objectifs et segments bénéficiaires, elle continuera également à élargir et à diversifier sa clientèle.

Le rôle de la Banque, qui consiste à relever ces défis et à apporter un soutien effectif à la croissance et à la création d'emplois dans l'UE, est défini dans le cadre de programmes de prêt ciblés qui sont conformes à la stratégie Europe 2020 de l'UE et tiennent également compte des objectifs de politique publique de la BEI dans les domaines de l'innovation, du soutien aux PME et aux ETI, des infrastructures et de l'environnement, tels que présentés en détail dans les tableaux du [chapitre 7](#) et explicités à l'[annexe 2](#).

Par conséquent, la BEI continuera à soutenir l'accès aux financements et à faciliter des investissements cruciaux pour la croissance et l'emploi à l'intérieur de l'UE. Parallèlement, en cette période de transition entre crise et reprise, elle réorientera progressivement ses activités vers les problématiques de compétitivité à plus long terme de l'UE. La BEI s'attachera à remédier aux lacunes d'investissement et à améliorer les conditions de financement là où les marchés n'offrent pas de solutions suffisamment attrayantes. Les investissements en faveur de la R-D, l'offre d'infrastructures de base et en évolution visant notamment mais pas seulement les secteurs du numérique, des transports, de l'énergie, de l'aménagement urbain et du capital humain, ainsi que le soutien financier aux PME et ETI, y compris le financement du risque de fonds de roulement, devraient revêtir une importance particulière pour la croissance à long terme de l'UE.

En quelques années, la BEI a mis en place un réseau de bureaux extérieurs dans l'UE comme dans le reste du monde. L'objectif général est de tirer le meilleur parti de ces bureaux extérieurs de sorte que la Banque soit plus visible et améliore son accès aux informations concernant son impact, rapportées directement du terrain. Compte tenu des mutations rapides des paramètres qui touchent la Banque et ses activités dans l'UE, s'agissant en particulier de son rôle dans le plan d'investissement pour l'Europe, le renforcement et l'expansion du réseau de bureaux extérieurs y sont devenus des priorités absolues. La BEI se rapprochera de sa clientèle dans l'UE en collaborant étroitement avec les INPE et les ministères des États membres dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe. En parallèle, la Banque entend renforcer sa présence dans des pays et régions clés à l'extérieur de l'UE, conformément à ses engagements au titre des mandats extérieurs.

Les activités opérationnelles et les principaux domaines d'intervention de la Banque sont exposés en détail à l'[annexe 1](#).

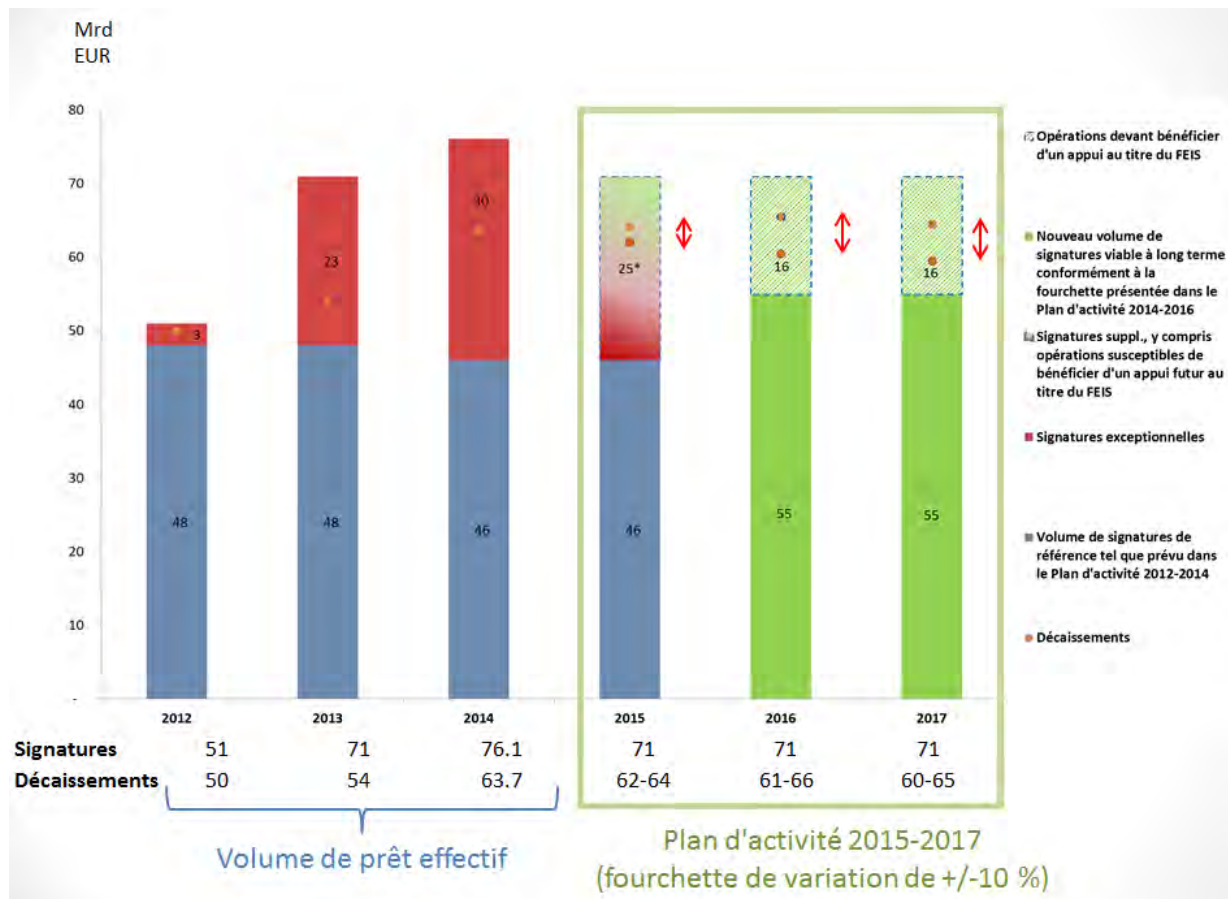
Programme de prêt sur les ressources propres de la BEI

Comme indiqué au [chapitre 1](#), tant les besoins du marché que la capacité de prise de risque de la BEI vont également évoluer en fonction des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le présent plan repose aussi, par conséquent, sur

l'engagement implicite de la BEI à étudier en permanence de nouvelles possibilités de prêt de manière à optimiser la valeur ajoutée par rapport aux marchés. Au total, sur la période 2013-2015 couverte par la récente augmentation de capital, la Banque devrait apporter, grâce à l'accroissement des volumes de prêt générés et à son effet de levier et de catalyseur accru, une contribution à l'investissement supérieure à celle initialement prévue (soit 180 milliards d'EUR pour une augmentation du capital de 10 milliards d'EUR). Elle exercera une plus grande action anticyclique à l'appui de l'investissement et a commencé à mettre sur pied des opérations à plus haut risque susceptibles de relever ultérieurement du FEIS. De fait, comme indiqué au [chapitre 1](#) et ci-dessus, 2015 pourrait être considéré comme une année de transition entre la réalisation des engagements découlant de l'augmentation de capital et la mise en œuvre du FEIS.

Le [graphique 1](#) reflète l'évolution passée et prévue du programme de prêt sur les ressources propres de la BEI.

Graphique 1 – Évolution du programme de prêt de la BEI



* Eu égard au FEIS proposé, 2015 pourrait être considéré comme une année de transition entre les activités que mène la BEI pour tenir les engagements pris lors de l'augmentation de son capital et le rôle qu'elle jouera dans le déploiement dudit FEIS.

Sur la période 2015-2017, la Banque étudiera en permanence les possibilités de prêt qui se font jour aussi eu égard au FEIS proposé pour soutenir l'octroi de financements par le Groupe BEI de l'ordre de 60 milliards d'EUR sur la période 2015-2018, dont environ 49 milliards d'EUR de prêts supplémentaires à plus haut risque pour la BEI¹ et environ 12 milliards d'EUR pour le FEI, comme illustré dans l'avant-propos.

Dans cette perspective et compte tenu du volume de prêt exceptionnel qu'elle a enregistré en 2014 ainsi que de sa capacité effective de prise de risque, la BEI s'est fixé, pour les nouvelles signatures de prêt en 2015, des orientations ambitieuses de 71 milliards d'EUR, avec une fourchette de variation de +/-10 %. La capacité de prêt supplémentaire par rapport au scénario de référence² permettra de renforcer l'action anticyclique de la BEI, mais aussi de soutenir le nouveau plan d'investissement pour l'Europe – y compris le « stockage » d'opérations susceptibles de bénéficier de la future garantie du budget de l'UE dans le cadre du FEIS.

¹ Les opérations commenceraient à être « stockées » en 2015 et pourraient bénéficier, avec effet rétroactif, de la garantie de 16 milliards d'EUR sur le budget de l'UE et d'une contribution de la BEI de 5 milliards d'EUR, comme indiqué dans l'avant-propos. À compter de 2016, les nouvelles opérations au titre du FEIS bénéficieraient de cette garantie.

² Le volume de référence pour les signatures de prêt (48 milliards d'EUR) renvoie aux niveaux d'avant la crise en 2007 (ajusté à 46 milliards d'EUR en 2012 avant l'annonce de l'augmentation de capital).

Le volume de prêt projeté pour chacune des années 2016 et 2017 est maintenu à un total de 71 milliards d'EUR (+/-10 %), dont un scénario de prêt de référence viable à long terme de 55 milliards d'EUR pour l'offre de produits classique de la BEI à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, et 16 milliards d'EUR avec l'appui du FEIS.

Activités spéciales – Une prise de risque accrue au sein de la BEI

Les activités spéciales dans leur ensemble comprennent i) les opérations de prêt et de garantie et les apports de fonds propres dont le risque accru est intégralement assumé par la BEI ; et ii) les opérations dans lesquelles le risque est partagé avec des tiers (partage des risques), notamment le budget de l'UE au titre des accords avec la Commission.

La connotation de risque inhérente à l'ensemble des prêts accordés au titre du FEIS serait plus forte, en moyenne, que celle des prêts consentis habituellement par la BEI. Le profil de risque moyen potentiellement plus élevé de l'activité de prêt associée au FEIS serait toutefois atténué par la protection dont bénéficierait la Banque en vertu de la garantie de l'UE. La gamme de produits proposée au titre du FEIS comprendrait, par exemple, des prêts de premier ou de deuxième rang, des garanties, des apports de fonds propres et de quasi-fonds propres, mais aussi des opérations de capital-risque. En 2015, les opérations à haut risque « stockées » au titre du FEIS seront classées dans la catégorie des activités spéciales à plus haut risque (entièrement aux risques de la BEI) jusqu'à ce que l'accord sur le FEIS soit officiel et qu'une évaluation de chacune d'elles permette de déterminer si elles peuvent bénéficier de la garantie de l'UE au titre du FEIS. Le volume maximal d'opérations signées en 2015 et « stockées » au titre du FEIS a été calculé de manière à continuer à respecter les exigences relatives au ratio d'adéquation des fonds propres (AFP) durant l'année. Lorsque l'accord sur le FEIS entrera en application, les opérations « stockées » qui peuvent bénéficier de la garantie de l'UE changeront de catégorie.

Dans l'ensemble de son activité de prêt, il est clair que la BEI exerce à la fois un effet de levier (incidence des fonds propres sur les financements de la BEI) et un effet de catalyseur de la qualité et de la quantité (incidence sur l'économie réelle, autrement défini comme « multiplicateur ») en fonction des caractéristiques de chacun des produits. S'agissant du financement par la Banque des activités spéciales à plus forte valeur ajoutée, cet effet de catalyseur est habituellement plus prononcé. En acceptant de soutenir des projets à plus haut risque, la BEI facilite leur financement et établit leur faisabilité. Par conséquent, les activités spéciales permettent à la Banque d'accroître sa valeur ajoutée en fournissant des instruments ou en acceptant des dispositifs de sûreté qui ne sont pas courants sur le marché. De plus, le soutien que la Banque apporte aux activités spéciales à plus haut risque lui permet de diversifier sa clientèle et son portefeuille de prêts.

Sur le total des signatures de prêts de 71 milliards d'EUR par an sur la période de planification, il est prévu de consacrer, en 2015, 5,7 milliards d'EUR aux activités spéciales à plus haut risque, dont 4,5 milliards d'EUR pour les opérations qui devraient être « stockées » au titre du FEIS et 2,9 milliards d'EUR pour les activités avec partage des risques. En 2016 et 2017, la Banque prévoit d'accélérer la mise en œuvre du FEIS et de porter le volume total des activités en partage des risques à 17,5 milliards d'EUR par an au maximum, tout en maintenant le volume des activités spéciales à plus haut risque (entièrement en risque propre) grosso modo au même niveau qu'en 2014 (3,6 milliards d'EUR par an). Par conséquent, l'ensemble des activités spéciales pourrait augmenter en

2016 et 2017 pour dépasser 21 milliards d'EUR, soit une hausse de 483 % par rapport à 2014, et il représenterait 30 % des objectifs annuels globaux de signatures pour ces années.

Tableau 2 – Activités spéciales à plus haut risque, partage des risques et FEIS

	2014 - Réalisé (Mrd EUR)	Orientations		
		2015 (Mrd EUR)	2016 (Mrd EUR)	2017 (Mrd EUR)
Activités spéciales (à plus haut risque)	3,5	5,7	3,7	3,7
À l'intérieur de l'UE	3,1	5,2	3,2	3,2
- dont stockage au titre du FEIS (au maximum)	-	4,5	-	-
- dont FEIS (au maximum)	-	-	0,8	0,8
À l'extérieur de l'UE	0,4	0,5	0,5	0,5
Partage des risques	1,1	2,9	17,5	17,5
- dont :				
Instruments en vigueur (se reporter au chapitre 5)	1,1	2,9	2,3	2,3
FEIS (au maximum)	-	-	15,2	15,2
Ensemble des activités spéciales (dont FEIS)	4,5	8,6	21,1	21,1

* Les 800 millions d'EUR en 2016 et 2017 s'inscrivent dans le total de 2,5 milliards d'EUR d'opérations de la BEI assimilables à des prises de participation à ses propres risques, sur la période de trois ans, pour des projets d'infrastructure et d'innovation.

Le FEIS vise à apporter des financements à l'appui de projets relevant de cinq catégories définies de façon large³ : a) développement des infrastructures ; b) RDI ; c) investissements en faveur de l'éducation et de la formation, de la santé et des technologies de l'information et de la communication ; d) développement et modernisation du secteur de l'énergie, y compris les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources et de l'énergie ; e) soutien financier aux PME et ETI.

Le retour à un niveau de financement des infrastructures plus élevé est particulièrement attendu. Ces dernières années, la demande de financement d'infrastructures a ralenti du fait des contraintes sur les finances publiques des États membres. Avec son plan d'investissement pour l'Europe, la Commission met effectivement en place les conditions propices à une modernisation et à une extension notables des équipements publics dans l'UE dans un futur proche. À cet égard, la BEI devrait de nouveau être sollicitée pour soutenir des secteurs dont les infrastructures revêtent une importance stratégique et dont les besoins en investissement sont élevés.

La Banque peut soutenir ces investissements non seulement par le truchement du FEIS mais aussi par des financements dont elle assume intégralement le risque plus élevé, ou en appuyant des partenariats public-privé par des prêts à risque élevé, ou encore en investissant dans des fonds d'infrastructure ou avec partage des risques avec la Commission. La BEI veillera tout particulièrement à obtenir le meilleur arbitrage volume-risque et à optimiser la valeur ajoutée par rapport aux marchés.

Prière de se reporter au [chapitre 5](#) pour plus de détails sur les activités en partage de risques actuellement menées avec la Commission.

³ Texte provisoire, basé sur la proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (...), 25 février 2015.

Activités spéciales au sein du FEI

Le FEI continue de gérer le Mandat capital-risque (MCR) pour le compte de la BEI, couvrant toute la palette du capital-risque sur le segment des entreprises de petite taille. Sur la contribution de 5 milliards d'EUR de la BEI au FEIS, un relèvement de 2,5 milliards d'EUR sera alloué au FEI pour mettre en œuvre le mandat selon un rythme de signatures compris entre 0,8 milliard d'EUR et 1 milliard d'EUR par an. Il est prévu de financer jusqu'à un tiers des nouveaux engagements sur les rentrées de fonds des opérations existantes.

Le Groupe BEI met en œuvre le Mandat rehaussement de crédit : le premier volet axé sur le rehaussement de crédit de titres adossés à des actifs a été signé le 25 juillet 2014 et les premières opérations ont abouti en décembre 2014. Cinq nouveaux volets spécifiques ont été signés (impact social et initiative en faveur des PME) ou devraient l'être en 2015 (fonds de prêts, banques coopératives et microfinancement), d'un montant total de 1,2 milliard d'EUR au maximum, auquel s'ajoute 0,4 milliard d'EUR de ressources propres du FEI. Ces volets seront mis en œuvre en 2015 de manière progressive (se reporter à l'annexe 1 pour plus de détails).

Dans le contexte du FEIS proposé et en sus du Mandat capital-risque, le FEI devrait aussi accroître ses activités en faveur des PME grâce à des ressources supplémentaires de la Commission (par l'apport de garanties plafonnées et non plafonnées et de capital de croissance).

Programme de prêt – Décaissements d'opérations sur les ressources propres de la BEI

Le volume des décaissements augmente (en valeur absolue) depuis 2013 et cette tendance positive devrait se poursuivre en 2015. Toutefois, les prévisions demeurent incertaines du fait de la conjoncture macroéconomique et de l'évolution des marchés financiers.

Depuis 2013, la Banque constate une augmentation du niveau des signatures. Compte tenu du profil habituel des décaissements, cette tendance devrait aussi se traduire par une augmentation du stock de prêts signés non décaissés. Le stock de prêts signés non décaissés concerne principalement des projets qui sont encore en phase de construction ou pour lesquels les conditions préalables applicables ne sont pas encore remplies.

Le [tableau 1](#) ci-après présente une estimation des décaissements, qui est soumise à des incertitudes accrues du fait que la composition du portefeuille de prêts de la Banque va probablement faire l'objet de changements importants, eu égard aux opérations prévues au titre du FEIS.

Programme de prêt – Activités sur les ressources de tiers uniquement

JESSICA : dans le but d'intensifier encore le déploiement des fonds aux bénéficiaires finals, la BEI accroîtra son soutien aux gestionnaires de fonds de développement urbain pour la sélection de projets viables.

FEMIP : afin de favoriser le développement des PME dans le bassin méditerranéen, la BEI examine avec la Commission européenne un programme de capital-risque combinant un volume indicatif de 200 millions d'EUR de ressources propres de la Banque, à mettre à disposition à ses propres risques sur les trois prochaines années, à une couverture des premières pertes financée sur le budget central de l'UE et, éventuellement, à des contributions supplémentaires du secteur privé. Ce programme remplacerait l'actuelle enveloppe de capitaux à risques provenant des ressources budgétaires de l'UE.

Dans les [pays ACP et les PTOM](#), en tenant compte des ressources renouvelables de la Facilité d'investissement issues du Fonds européen de développement et de la nouvelle enveloppe destinée à l'investissement d'impact, les signatures devraient s'établir à environ 750 millions d'EUR en 2015 et monter à 800 millions d'EUR pour la période 2016-2017.

Services de conseil

L'engagement de la Banque à apporter son savoir-faire financier et technique aux clients et aux pouvoirs publics s'est traduit par une forte croissance de l'offre de conseils ces dernières années. En 2014, la direction de la BEI a également engagé un processus de regroupement des services de conseil afin de mieux exploiter les synergies et les complémentarités entre les différents programmes et d'opérer une distinction avec l'assistance technique fournie par la Banque dans le cadre des projets qu'elle finance.

Dans le cadre des orientations stratégiques pour les services de conseil approuvées par le Conseil d'administration en juin 2013, les services de conseil de la Banque continueront à appuyer des investissements dans les secteurs stratégiques de l'UE et contribueront à la réalisation des objectifs de prêt et de panachage de ressources en renforçant la préparation et la mise en œuvre de projets et en augmentant le recours à des instruments financiers. Pour plus de détails, se reporter également à [l'annexe 1](#). La plupart de ces initiatives de conseil sont menées en partenariat avec la Commission, comme indiqué au [chapitre 5](#), et sont encadrées par un comité directeur conjoint Commission-BEI.

L'assistance technique sera également une composante importante du plan d'investissement pour l'Europe. À cet effet, la BEI et la Commission intensifieront leurs efforts, de concert avec des acteurs clés à l'échelle nationale et régionale, pour étoffer les services de conseil et en améliorer l'accès pour les bénéficiaires potentiels. La plateforme européenne de conseil en investissement constituera un point d'entrée unique pour les promoteurs de projets, les investisseurs et les autorités publiques de gestion. L'objectif est, en particulier, d'améliorer la préparation et la réalisation de projets et de partager l'expérience et le savoir-faire susceptibles de renforcer l'accès aux financements et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources budgétaires disponibles de l'UE.

La face visible sera une plateforme web administrée par une équipe spécialisée de la BEI, qui nouera un dialogue avec les bénéficiaires potentiels. La plateforme mettra également les compétences acquises par les autres institutions participantes à la disposition d'autres partenaires (par le biais de plateformes de connaissances, de bibliothèques en ligne, etc.), afin d'améliorer le partage des connaissances et les synergies entre programmes de conseil. Elle ne fera pas office, néanmoins, de guichet unique qui fournit lui-même tous les conseils. Il s'agira davantage d'un portail par le biais duquel les promoteurs d'investissement potentiels et les pouvoirs publics seront aidés et orientés vers les services de conseil les plus adaptés à leurs besoins. Ces services seront effectivement fournis par la BEI, la Commission ou d'autres institutions participantes à la faveur d'une présence centrale associée à une implantation locale.

Programme d'emprunt (collecte de ressources)

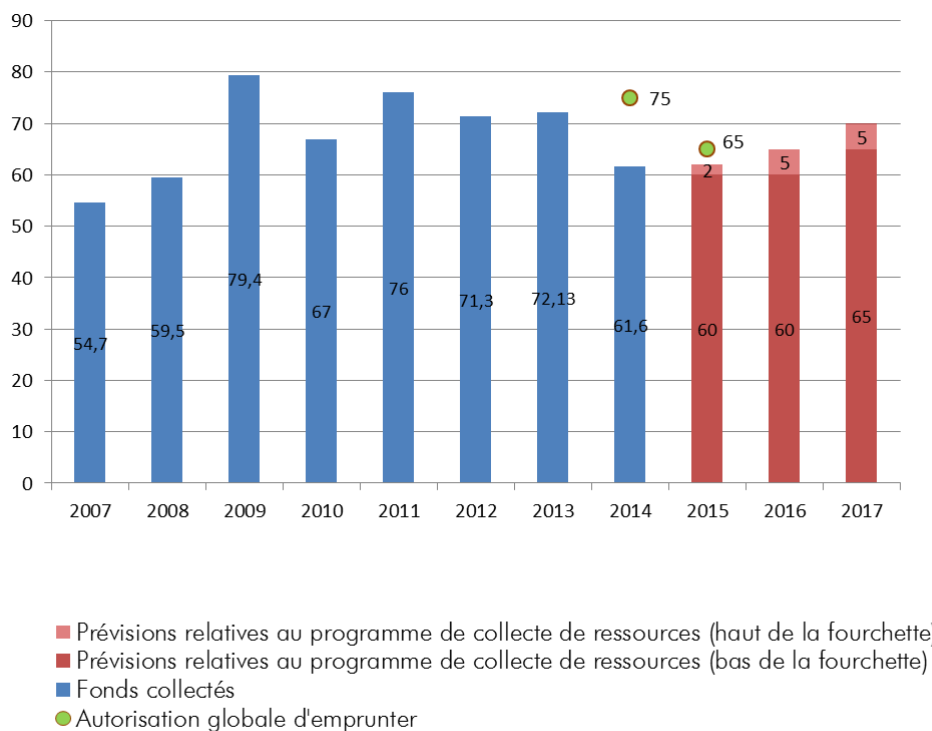
Le sentiment du marché à l'égard des obligations de la BEI est toujours soutenu par les notes de la Banque et, plus généralement, par le ton plus positif des opinions des analystes de crédit sur la qualité de crédit de la BEI. Les analystes continuent d'accorder une très grande attention à la fois au profil distinctif de la BEI et au contexte économique dans l'UE.

La Banque prévoit actuellement d'emprunter jusqu'à 65 milliards d'EUR en 2015. Ce chiffre correspond à celui des dernières années et reflète les emprunts nécessaires pour atteindre pleinement les niveaux de prêt attendus. Comme les années précédentes, les prévisions relatives au volume de la collecte de ressources se fondent sur les flux de trésorerie estimés pour la période de planification, ainsi que sur l'adéquation des réserves de liquidités projetées avec les ratios prudentiels de liquidité.

Dans le droit fil des années précédentes, la collecte de ressources en 2015 continuera de s'appuyer sur des emprunts de référence libellés en EUR, en USD et en GBP. Les emprunts réalisés dans ces trois monnaies principales permettent à la BEI d'avoir accès aux plus grands groupes d'investisseurs dans le monde et ils sont cohérents avec l'ampleur de ses besoins de ressources. Il s'agira de rester prudent en ne mettant pas en œuvre le programme d'emprunt de manière linéaire, mais en concentrant dans une certaine mesure sa mise en œuvre par le biais d'une activité d'emprunt plus intense en début d'exercice, lorsque la demande des investisseurs est généralement la plus forte. Le rythme de réalisation du programme sera ajusté en fonction des possibilités offertes par le marché et, en particulier, des variations souvent fortes de l'appétit des investisseurs pour des titres à longue échéance. Comme les années précédentes, la BEI poursuivra ses émissions dans d'autres monnaies que les monnaies principales et dans d'autres formats que les emprunts de référence classiques de manière à diversifier sa collecte de ressources et, lorsque cela se justifie, répondre à des besoins du point de vue du coût, de la durée et des volumes.

Au cours de la période de planification 2015-2017, les besoins de ressources devraient être compris entre 60 milliards d'EUR et 70 milliards d'EUR, tels que présentés dans le [graphique 2](#). Une autorisation globale d'emprunter un montant maximum de 65 milliards d'EUR pour 2015 a été approuvée en avril 2015.

Graphique 2 – Évolution du programme d'emprunt (collecte de ressources) de la BEI



* L'autorisation globale d'emprunter est approuvée annuellement par le Conseil d'administration pour une durée d'un an.

En septembre 2014, la BEI et d'autres banques multilatérales de développement ont pris ensemble l'engagement d'accroître le financement de l'action en faveur du climat et de stimuler davantage la croissance durable du marché des obligations vertes. La BEI était la première institution multilatérale à émettre des obligations vertes en 2007 et elle reste le plus gros émetteur en 2014. Elle continuera à émettre des obligations vertes, appelées obligations climatiquement responsables, de manière à soutenir le développement du marché. À titre d'exemple, elle pourrait poursuivre la mise en place d'une courbe des rendements pour les obligations vertes. La BEI entend aussi favoriser, sur le marché, la communication à plus grande échelle des données sur l'impact des projets bénéficiant des fonds levés grâce à ces obligations, de concert avec des institutions homologues et d'autres acteurs clés, afin de soutenir la diffusion de valeurs de référence pour le marché, comme elle l'a fait récemment avec sa première étude d'impact. Elle contribue également à la gouvernance du marché dans la mesure du possible. Ainsi, elle a participé à l'élaboration des Principes sur les obligations vertes, un ensemble de lignes directrices soutenues sur une base volontaire par quelque 90 institutions, parmi lesquelles des émetteurs, des investisseurs institutionnels et des banques, avec pour objectif de présenter et de clarifier les normes relatives à ce segment du marché.

5. Coopération avec la Commission et d'autres partenaires

La Banque entretient de longue date des partenariats fructueux avec des tiers, notamment avec la Commission. Les partenariats suivants s'appuient sur des accords préexistants qui seront complétés par le partenariat Commission-BEI proposé au titre du FEIS et de la plateforme de conseil.

Au titre de l'actuel CFP 2014-2020, plusieurs partenariats nouveaux ont été mis en place pour promouvoir l'investissement et sont déjà opérationnels : a) financement d'infrastructures : Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ; b) amélioration de l'accès au financement par l'emprunt pour les projets de RDI des entreprises privées et des institutions publiques : InnovFin (Horizon 2020) ; c) soutien aux projets favorisant l'efficacité des ressources et de l'énergie : Mécanisme de financement du capital naturel (LIFE) et Instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique (PF4EE).

Cette nouvelle génération de partenariats procède de la volonté d'exercer un effet de levier sur les contributions du budget de l'UE à l'appui des objectifs de la stratégie Europe 2020 ; elle traduit également le souci d'améliorer la conception et la mise en œuvre des projets d'investissement en renforçant l'efficacité des structures de gouvernance et la discipline financière.

Compte tenu de leur capacité à attirer l'investissement privé, les instruments financiers ont un rôle important à jouer pour soutenir la relance dans l'UE en cette période de resserrement des financements publics. Dans ce contexte, le Groupe BEI est appelé à jouer un rôle important, notamment dans les initiatives ci-après :

- InnovFin (prenant le relais du MFPR) a été lancé le 12 juin 2014 et sera mis en œuvre au titre du programme Horizon 2020 (H2020) de la Commission. Cet instrument offre des produits spécifiques destinés à combler le déficit de financement pour les ETI ; il comporte en outre un volet « conseil » conçu pour faciliter la bancabilité de grands projets et la réalisation des conditions nécessaires pour que des investissements de RDI aient accès au capital-risque. On prévoit que le tiers environ des bénéficiaires de financements au titre du dispositif InnovFin seront des ETI.
- Une part pouvant aller jusqu'à 10 % du budget total de 33,2 milliards d'EUR affecté au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) est disponible pour des instruments financiers. L'instrument de prêt du MIE a été conçu pour se substituer au financement traditionnel par voie d'aides non remboursables en offrant des produits financiers compétitifs pour des investissements prioritaires dans les transports, l'énergie et les télécommunications. Ces produits de dette du MIE devraient englober une nouvelle extension de l'initiative Obligations de projet (pour autant que l'examen de la phase pilote en 2015 soit positif), un nouveau dispositif de rehaussement de crédit pour des prêts bancaires (sur la base de l'expérience du LGTT), ainsi que des produits spécifiques à plus haut risque répondant à des besoins sectoriels particuliers. Il est également prévu de fusionner les instruments financiers existants relevant du CFP 2007-2013 (LGTT et phase pilote de l'initiative Obligations de projet) avec ceux du MIE, de manière à intensifier encore l'effet de levier des fonds de l'UE grâce aux effets de portefeuille. Les instruments avec partage des risques tels que l'instrument de prêt du MIE exercent un double effet de levier en ce sens que les ressources budgétaires de l'UE sont démultipliées (d'un facteur de 3 à 4) grâce à la valeur du produit financier de la Banque (comme le rehaussement du crédit d'obligations de projet), qui permet d'obtenir un effet multiplicateur (de 5 à 6) sur des financements externes via le marché obligataire, d'où un effet de levier de plus de 20 sur la contribution de l'UE.

- Deux instruments sont en cours d'élaboration avec la Commission au titre du programme européen LIFE :
 - i) Le Mécanisme pour le (financement du) capital naturel (MCN – Natural Capital (Financing) Facility) appuiera des opérations favorisant la préservation et la gestion du capital naturel et présentant un intérêt pour la biodiversité, les services écosystémiques et l'adaptation au climat.
 - ii) L'Instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique (Private Finance for Energy Efficiency – PF4EE) est le premier d'une série d'instruments et (ou) opérations visant à promouvoir le financement d'investissements à l'appui de l'efficacité énergétique au titre de la nouvelle initiative baptisée DEEP (Debt for Energy Efficiency Projects) Green.
- En juillet 2014, le Groupe BEI a signé le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises – COSME), une initiative lancée par la Commission pour la période 2014-2020 et gérée par le FEI. Faisant suite au Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) qui a donné de bons résultats, COSME permettra à des milliers de PME (plus de 300 000 dans le cas du CIP) d'accéder plus facilement aux financements (par apports de fonds propres et par prêts) pour développer leur activité localement, mais aussi à l'étranger.
- Outre COSME, le FEI prévoit de lancer avec la Commission d'autres programmes de même type pour la période 2014-2020 :
 - le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), au bénéfice d'institutions de microfinance et de microentreprises (qui a succédé à l'Instrument européen de microfinancement Progress) ainsi que d'entreprises sociales ;
 - le Programme Erasmus+, signé en décembre 2014 et destiné à appuyer l'accès au financement par prêts d'étudiants mobiles de niveau master dans toute l'Europe.

La BEI continuera d'intensifier ses cofinancements avec les programmes opérationnels de l'UE, dans le contexte de la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF), qui couvrent le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion, le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

L'Initiative en faveur des PME (IPME) reposera sur l'association des ressources des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF) des États membres participants et des contributions de la Commission au titre de guichets spécifiques du programme COSME et (ou) des instruments financiers relevant de l'initiative Horizon 2020, le tout complété par les contributions du Groupe BEI. Pour plus de détails, se reporter à l'[annexe 1](#).

Des programmes de conseil financés en totalité ou en partie par la Commission au titre du CFP 2014-2020 viendront appuyer les objectifs de politique générale de l'UE, améliorer la bancabilité des projets prioritaires et contribuer à une utilisation plus efficiente et plus rapide des fonds de l'UE. Le volet Services de conseil du dispositif InnovFin continuera à soutenir les instruments InnovFin en fournissant des conseils ciblés à des promoteurs publics et privés de grands projets de R-D, afin d'accroître la bancabilité d'investissements et de projets innovants et d'améliorer les conditions d'accès au capital-risque pour la R-D par le biais d'activités transversales ; ces conseils porteront notamment sur la mobilisation de ressources supplémentaires en partage des risques de manière à augmenter la capacité de prise de risque et le volume du programme

InnovFin. Ce volet du dispositif InnovFin s'inspire d'un projet pilote mené à bien dans le cadre du MFPR.

Dans le but d'appuyer la mise en œuvre des instruments financiers relevant des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF) sur la période du nouveau CFP, la Commission a chargé la Banque de créer une plateforme (dite FI-Compass) pour fournir des orientations méthodologiques et des services de renforcement de capacité aux autorités de gestion. Les activités de la plateforme au cours des années à venir devraient favoriser le recours à des instruments financés au titre des ESIF.

De surcroît, des volets « conseil » permettront de soutenir la mise en œuvre d'instruments financiers tels que le Mécanisme de financement du capital naturel et le PF4EE.

Sur la période 2014-2020, l'aide à la préparation de projets restera prépondérante dans l'activité de conseil de JASPERS. Par ailleurs, JASPERS assurera deux nouvelles missions : 1) en tant qu'organe de contrôle qualité indépendant pour de grands projets soutenus par les ESIF lorsque les États membres en feront la demande ; 2) afin de permettre aux États membres de gagner peu à peu en autonomie dans la préparation des projets, il est prévu qu'un nouveau Centre JASPERS de réseautage et de compétences favorise la création de réseaux de contacts et le renforcement des capacités, tout en fournissant un appui spécialisé sur des questions transversales qui sous-tendent l'élaboration des projets, la passation des marchés ou les stratégies envisageables en matière de financement pour des projets soutenus par les ESIF. Sur le plan de la couverture géographique, les nouveaux services offerts par JASPERS seront ouverts à tous les États membres ayant accès aux fonds de cohésion de l'UE dans le cadre du nouveau CFP.

Pour 2014 et 2015, la Commission a réservé 30 millions d'EUR pour le mécanisme ELENA de manière à poursuivre l'assistance aux organismes du secteur public pour la mise au point de projets concernant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables décentralisées et les transports urbains propres. La Commission a indiqué que le mécanisme ELENA devrait continuer d'être mis en œuvre en 2016 et 2017 ; il sera en outre utilisé à plus grande échelle et renforcé en direction d'investissements – regroupés – entrepris par le secteur privé en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables décentralisées. Les modalités précises de cette extension seront étudiées en temps voulu par la Banque sur la base des procédures en vigueur pour les décisions relatives aux partenariats. L'appui à l'élaboration de projets fourni via ELENA complétera ainsi adéquatement des activités de soutien à la préparation de projets dans le secteur de l'énergie déjà assurées par d'autres mécanismes tels que JASPERS.

Coopération avec les institutions nationales de promotion économique (INPE) – Également dans le prolongement de l'appel du Conseil européen de juin 2013, la Banque va continuer à renforcer sa collaboration avec les INPE, ce qui aboutira à une adéquation plus étroite entre ses activités et les priorités politiques des États membres. Les opérations potentielles avec les INPE couvriront de nombreux secteurs différents et pourraient revêtir la forme de prêts pour les PME, mais aussi de dispositifs de cofinancement, de mécanismes de garantie, de produits en partage de risque et de services de conseil. La Banque continuera en outre de fournir des services de conseil aux États membres souhaitant créer leur propre institution nationale de promotion économique.

Par ailleurs, s'agissant du FEIS, des propositions de coopération avec les INPE sont en cours d'élaboration dans quatre domaines d'activité : i) opérations avec la BEI, ii) opérations avec le FEI, iii) plateforme de conseil et iv) échanges de personnel. À la mi-

2015, les plus prometteuses de ces propositions seront adoptées. Elles devraient contribuer à renforcer la coopération avec les INPE, sur une base tant bilatérale que multilatérale, et appuyer l'effet de catalyseur des financements de la BEI en mobilisant des financements d'investisseurs institutionnels et privés. La coopération est mise en place au niveau tant de la plateforme d'investissement que du projet.

En outre, la nécessité d'une collaboration pour déterminer les entraves réglementaires et législatives à la reprise de l'investissement en Europe se fait de plus en plus sentir. Des avancées importantes pourraient par exemple être obtenues en étudiant ce qui fait obstacle à une utilisation plus efficace des ressources de l'UE dans le cadre de panachages avec les ressources et les capacités du Groupe BEI. Convenir de modifications réglementaires à appliquer permettrait de débloquer des ressources complémentaires pour financer des investissements en Europe et créer de nouveaux instruments financiers, ce qui améliorerait l'effet de levier sur les ressources budgétaires limitées de l'UE et l'impact du soutien de l'UE à l'emploi et à la croissance.

Mandat de prêt extérieur

En vertu du mandat de prêt extérieur (MPE) 2014-2020 qui a pris effet en juillet 2014, la BEI bénéficie d'une garantie de l'UE à concurrence d'un plafond de 27 milliards d'EUR pour de nouvelles opérations de financement dans les pays préadhésion et du voisinage, dans la zone ALA et en Afrique du Sud. Un examen à mi-parcours est prévu en 2016, à l'issue duquel le montant de la garantie de l'UE pourrait être relevé. La BEI est en position favorable pour mettre en œuvre le nouveau mandat puisqu'elle dispose d'une réserve d'environ 3 milliards d'EUR d'opérations nouvelles déjà approuvées avant son entrée en vigueur.

Dans le contexte de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, un nouveau protocole financier pour la période 2014-2020 a été mis en place au titre du 11^e FED le 2 mars 2015. La Facilité d'investissement (FI) comporte une nouvelle enveloppe destinée à l'investissement d'impact, qui permettra de financer des opérations à fortes retombées en matière de développement mais présentant des risques intrinsèques plus élevés ; la Banque pourra par conséquent s'ouvrir à de nouveaux produits, comme les fonds d'impact social, et élargir le champ de ses interventions par rapport à ses activités traditionnelles.

6. Gestion des risques, planification financière et planification budgétaire

Gestion des risques

En 2014, les trois principales agences de notation ont confirmé la qualité de crédit de la Banque et la stabilité des perspectives en la matière. Leurs rapports mettent en évidence la qualité très élevée des actifs de la Banque, le fait qu'elle ait accès aux facilités de trésorerie de la BCE et la solidité du soutien de ses actionnaires dont témoigne la dernière augmentation de capital. L'opinion favorable des agences est également nourrie par le maintien des prêts dépréciés à un niveau faible. Depuis le milieu de 2013, le montant des prêts figurant sur la liste des opérations à surveiller a diminué en proportion du portefeuille de risques de la Banque (1,7 % à fin décembre 2014). On notera que la plupart de ces prêts à surveiller demeurent productifs.

La Banque reste irréductiblement attachée à sa haute qualité de crédit ; c'est là le point focal de la définition de sa tolérance face au risque. Compte tenu des versements reçus par la Banque en 2013 au titre de l'augmentation de son capital et de l'évolution favorable du profil de risque du portefeuille des prêts existants, l'adéquation des fonds propres demeure solide et permet à la Banque de prévoir des signatures et des décaissements sur la base d'un profil de risque plus élevé jusqu'en 2015.

Par ailleurs, des changements d'ordre réglementaire sont en cours et, en particulier, la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD) va accroître la pondération pour risque des prêts avec intermédiation bancaire dépourvus de sûreté. Des mesures d'atténuation sont envisagées.

En veillant à préserver son modèle économique, la Banque étudiera en permanence de nouvelles possibilités de prêt de manière à obtenir le meilleur arbitrage volume-risque et à optimiser la valeur ajoutée par rapport aux marchés.

Planification financière

Excédent net (avant provisions) et rendement des fonds propres

Tableau 3 – Excédent net de la BEI (avant provisions)

Mio EUR	2014 Montant réalisé	Simulations		
		2015 Objectif	2016 Orientations	2017 Orientations
Excédent net (avant provisions et pertes sur prêts)	2 746	2 459	2 376	2 319
- dont excédent financier	3 225	3 065	3 054	3 025

Les simulations font apparaître un recul progressif du rendement des fonds propres (avant provisions) sur les prochaines années, en cohérence avec l'évolution de l'excédent net. On rappellera que ces niveaux de rendement des fonds propres ne sauraient être comparés à ceux des banques commerciales étant donné que le modèle économique de la BEI repose essentiellement sur l'octroi de prêts à long terme à des conditions avantageuses.

Budget administratif 2015

Le budget des dépenses récurrentes pour 2015 qui figure dans le [tableau 4](#) est établi sur la base d'une augmentation globale du budget des charges administratives de 12,9 % ; cette augmentation est principalement liée à la nécessité de disposer de ressources humaines pour faire face aux besoins opérationnels en 2015 et les années suivantes, notamment au titre du FEIS, et aux frais correspondants de gestion de l'environnement de travail.

En 2015, les recettes resteront principalement constituées des revenus d'intermédiation sur prêts. Les revenus d'intermédiation vont s'accroître pour l'essentiel grâce à l'effet de volume positif dû au fait que les nouveaux décaissements excéderont les arrivées à échéance ou les remboursements anticipés de prêts. Les marges appliquées pour les nouveaux décaissements sont toutefois orientées à la baisse par rapport à ces dernières années, reflétant l'évolution des taux d'intérêt.

Les coûts et recettes engendrés par l'activité opérationnelle de la Banque sont budgétisés pour un exercice financier. Cependant, on notera que les recettes proviennent comme toujours des opérations de prêt déjà signées et décaissées au cours d'exercices antérieurs, tandis que les coûts concernent des activités menées au cours d'un exercice donné. Ces coûts donneront lieu comme à l'accoutumée à des flux de recettes au cours d'exercices futurs (en particulier pour les activités liées aux prêts).

Le budget total 2015 de la BEI est présenté ci-après.

Tableau 4 – Budget total 2015 de la BEI

(Mio EUR)	Budget 2014	Budget 2015
Recettes d'intermédiation et administratives	1626,0	1574,8
Amortissements et frais administratifs	-677,8	-765,4
Couverture des coûts (Mio EUR)	948,2	809,3
Couverture des coûts (%)	240%	206%

Budget d'équipement de la BEI

Le budget d'équipement présenté dans le [tableau 5](#) couvre les dépenses d'équipement annuelles ainsi que les projets d'investissement étalés sur plusieurs années.

Tableau 5 – Budget d'équipement de la BEI

Description (Mio EUR)	2014 Budget annuel	2015 Budget annuel	Au-delà de 2014 Solde du budget pluriannuel
Total des dépenses d'équipement	97,0	86,5	306,5

7. Indicateurs de résultat

Les indicateurs de résultat mettent en évidence les objectifs et les processus que la Banque juge les plus déterminants et reflètent ses grandes priorités au sein de l'UE, à savoir la croissance et l'emploi. Le volume des prêts est un aspect de la contribution de la BEI à la réalisation des grands objectifs de l'UE, mais la qualité de ces prêts en est également un élément clé.

Tableau 6 – Indicateurs de résultat

	Unité	2014 - Réalisé	Orientations			Moyenne 2015-2017	
			2015	2016	2017		
1 Total des décaissements (ressources propres)	Mrd EUR	63,7	62,1-64,1	60,5-65,5	59,5-64,5	58,7-62,7	
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	59,2	57,1-59,1	55,5-60,5	54,5-59,5	55,5-59,1	
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	
2 Total des signatures (ressources propres)	Mrd EUR	76,1	71,0	71,0	71,0	71,0	
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	69,0	64,0	64,0	64,0	64,0	
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0	
3 Total des activités spéciales (à plus haut risque)	Mrd EUR	3,5	5,7	3,7	3,7	4,3	
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	3,2	5,2	3,2	3,2	3,8	
- dont FEIS ("stockage" en 2015) (au maximum)	Mrd EUR	-	4,5	0,8	0,8	2,0	
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	
4 Total des activités avec partage des risques	Mrd EUR	1,0	2,9	17,5	17,5	12,6	
- dont FEIS (au maximum)	Mrd EUR	-	-	15,2	15,2	10,1	
Valeur ajoutée (trois piliers) des projets approuvés dans l'UE (y compris AELE) : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées							
- Premier pilier : qualité et contribution à la croissance durable et à l'emploi	bonne/excellente	%	94	>90	>90	>90	>90
- Deuxième pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE et de la BEI	domaine hautement prioritaire/objectifs transversaux	%	82	>80	>80	>80	>80
- Troisième pilier : contribution de la BEI	significative/élevée	%	58	>65	>65	>65	>65
Valeur ajoutée (REM) hors UE : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées							
- Premier pilier : contribution aux objectifs et priorités définis dans le mandat	bonne/excellente	%	100	>90	>90	>90	>90
- Deuxième pilier : objet et résultats du projet	bons/excellents	%	90	>90	>90	>90	>90
- Troisième pilier : valeur ajoutée apportée par la BEI	significative/élevée	%	78	>75	>75	>75	>75
7 Rendement des fonds propres moins rendement notionnel des fonds propres	%	2,5%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	
8 Coefficient d'exploitation	%	18,4%	23,7%	26,6%	27,8%	26,0%	
9 Mise en œuvre des plans d'action approuvés et des recommandations de l'IG - Groupe BEI	%	70,0%	>65 %	>65 %	>65 %	>65 %	

Objectifs de politique publique

La BEI a aligné ses objectifs de politique publique en fonction de l'évolution de la situation économique. Cette révision a également donné la possibilité d'harmoniser les modalités selon lesquelles la Banque rend compte de ses opérations de prêt à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et communique à ce sujet.

La Commission a mis l'accent sur la nécessité du financement à long terme en tant que priorité de politique publique. Elle insiste en particulier sur le fait que les infrastructures et les PME sont des éléments clés de la croissance durable, et sur les investissements importants requis dans le capital humain et la R-D, les nouvelles technologies et l'innovation dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du « paquet » énergie-climat 2030. Dans ce contexte, les objectifs de l'activité de prêt de la Banque ont été restructurés autour de quatre grands objectifs de politique publique : i) promotion de l'innovation et du capital humain ; ii) amélioration des conditions de financement des PME et ETI ; iii) mise en place de réseaux performants d'infrastructures dans l'UE et

iv) protection de l'**environnement** et action pour le climat. Le détail des activités à l'appui des objectifs de politique publique est présenté à l'**annexe 2**.

Il est important de mesurer que le rythme de la reprise varie d'un pays à l'autre. Les nouveaux objectifs de politique publique ont été définis en fonction des besoins des économies européennes se redressant assez rapidement, mais aussi de ceux des pays qui accusent un retard à cet égard. Dans ce contexte, outre les quatre grands objectifs, on a maintenu l'objectif transversal de **cohésion économique et sociale dans l'UE**. Parallèlement, le soutien aux investissements visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets constitue une priorité de l'activité de prêt de la BEI quels que soient le secteur et le type de produit financier, si bien que l'objectif transversal de **l'action pour le climat** a aussi été maintenu.

Tableau 7 – Objectifs de politique publique

Signatures (ressources propres) par objectif de politique publique	Unité	2014 - Réalisé*	Orientations			Moyenne 2015-2017
			2015	2016	2017	
Innovation	Mrd EUR	13,3	17,5	17,5	17,5	17,5
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	13,2	16,5	16,5	16,5	16,5
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	0,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Financement des PME et des ETI	Mrd EUR	23,4	19,0	19,0	19,0	19,0
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	22,2	17,0	17,0	17,0	17,0
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	1,2	2,0	2,0	2,0	2,0
Infrastructures	Mrd EUR	21,5	18,5	18,5	18,5	18,5
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	21,0	17,0	17,0	17,0	17,0
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	0,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Environnement	Mrd EUR	13,3	16,0	16,0	16,0	16,0
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	12,6	13,5	13,5	13,5	13,5
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	0,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Total des signatures à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	71,5	71,0	71,0	71,0	71,0
Signatures contribuant à la cohésion économique et sociale et à la convergence (au sein de l'UE, de l'AELE et des pays préadhésion)	%	31%	>30 %	>30 %	>30 %	>30 %
Signatures contribuant à l'action en faveur du climat (total BEI)	%	25%	>25 %	>25 %	>25 %	>25 %

* Les montants réalisés en 2014 hors UE se rapportent uniquement aux pays préadhésion et AELE (les autres pays extérieurs à l'UE ne sont pas pris en compte dans les chiffres 2014 relatifs aux objectifs de politique publique).

Comme indiqué au **chapitre 4**, le FEIS financera des projets relevant de cinq secteurs définis de façon large qui, bien qu'agencés de manière un peu différente, sont pleinement cohérents avec les quatre grands objectifs de politique publique de la Banque décrits précédemment. Parallèlement, afin d'assurer la cohérence opérationnelle de l'ensemble des activités de la BEI, les projets financés au titre du FEIS seront soumis aux règles d'admissibilité applicables de manière générale aux opérations de la Banque.

8. Décisions du Conseil d'administration

Sur la base du présent rapport et du débat y relatif, le Conseil d'administration a approuvé les éléments suivants :

- I. Volume total de **décaissements** de 62,1 à 64,1 milliards d'EUR en 2015 (60,5 à 65,5 milliards d'EUR pour 2016 et 59,5 à 64,5 milliards d'EUR pour 2017).
- II. Volume total de **signatures** de 71 milliards d'EUR par an (+/-10 %) sur la période 2015-2017.
- III. **Autorisation globale d'emprunter** pour 2015 un montant maximum de 65 milliards d'EUR et autorisation, sur une base annuelle, des opérations de trésorerie et sur produits dérivés.
- IV. Dépenses et recettes du **budget administratif** et du **budget d'équipement** pour 2015. Le budget s'inscrit en augmentation de 12,9 % par rapport à 2014 et traduit un ratio de couverture des coûts de 206 %.
- V. Délégation au Comité de direction des décisions concernant les budgets des charges de personnel et administratives en rapport avec des accords de partenariat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration pour ces partenariats soit respecté (comme avalisé dans le PAB 2014-2016).
- VI. Principe d'une mise à disposition en 2015 des effectifs supplémentaires et des autres ressources nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives, dès lors que le Conseil d'administration les aura autorisées et aura été informé de leur incidence sur le budget et le ratio de couverture des coûts pour 2015.

ANNEXES

POUR INFORMATION

Annexe 1 – L'activité opérationnelle

Activité de prêt sur ressources propres dans l'UE

Tableau 8 – Activité opérationnelle à l'intérieur de l'UE

	2014 - Réalisé (Mrd EUR)	Orientations			Moyenne 2015-2017
		2015 (Mrd EUR)	2016 (Mrd EUR)	2017 (Mrd EUR)	
Total des décaissements à l'intérieur de l'UE *	59,2	57,1-59,1	55,5-60,5	54,5-59,5	55,5-59,1
Total des signatures à l'intérieur de l'UE	69,0	64,0	64,0	64,0	64,0

* Les décaissements conditionnels découlant des garanties que la BEI met en place pour soutenir le financement du commerce extérieur, les obligations de projet et d'autres initiatives (estimés entre 1 milliard d'EUR et 2,5 milliards d'EUR pour 2015 et les années suivantes) sont inclus dans les plafonds.

L'objectif de signature de prêts sur ressources propres dans l'UE est fixé à 64 milliards d'EUR avec une fourchette de variation de 10 % pour 2015, et les orientations pour 2016 et 2017 également à 64 milliards d'EUR.

Afin de renforcer encore l'efficacité de l'affectation des prêts en faveur des PME et des ETI, la Banque a également lancé le prêt-programme européen pour les PME et ETI.

La Banque continue de travailler avec ses clients de longue date à la réalisation de ses objectifs stratégiques en s'appuyant sur toute une gamme d'instruments et de structures évolutifs, qu'elle adapte constamment de manière souple pour atteindre les segments et les bénéficiaires visés.

Outre ces mesures relatives aux produits et à la mise en œuvre du plan d'activité, la Banque poursuivra ses efforts de diversification de sa clientèle. La Banque développe et diversifie sa clientèle grâce à l'allégement des procédures de prise de décision interne et à de nouvelles initiatives telles que les prêts-programmes (prêt-programme pour les universités britanniques, programme d'investissement dans les trains régionaux français, par exemple) ou InnovFin, qui ciblent divers profils de clients, tailles d'opération et secteurs, y compris des segments à plus haut risque. Environ la moitié des nouveaux emprunteurs de la Banque sont de grandes entreprises, le solde se répartissant à parts égales entre des institutions publiques et des banques. Les nouveaux clients ainsi que leurs partenaires offrent à la Banque une possibilité incomparable d'élargir son champ d'action pour ce qui est de l'identification et du financement de projets viables d'un point de vue technique.

Initiatives clés

La créativité permanente dont la Banque fait preuve dans la mise au point d'initiatives ciblées démontre son engagement à diversifier son offre de produits afin de s'adapter aux besoins du marché. De récentes initiatives telles que celles mentionnées ci-dessous sont très prometteuses et contribueront, en combinaison avec les nouveaux produits toujours en phase de conception, à la réalisation des objectifs établis dans le Plan d'activité pour la période 2015-2017. Elles concernent :

- a. Mécanisme pilote P2P – Pour offrir une autre forme de financement aux PME au Royaume-Uni via une plateforme en ligne de prêts entre pairs. Des plateformes de ce type ont été mises au point ces dernières années et ont permis d'établir un lien entre des investisseurs institutionnels et des petits investisseurs à la recherche de rendement, d'une part, et des PME cherchant des financements, d'autre part. Ces plateformes innovantes sont véritablement en train de s'imposer comme source de financement de substitution, fournissant aux PME un accès au financement plus simple, plus rapide et moins coûteux.

- b. Via son Mandat rehaussement de crédit, le Groupe BEI développe son offre de produits pour les PME et les petites ETI, notamment dans le domaine de la titrisation et pour des initiatives particulières visant les priorités stratégiques de l'UE et des États membres, telles que le financement de l'impact social, la microfinance, le chômage des jeunes et le financement des PME par l'intermédiaire d'institutions de plus petite taille.
- c. Les acteurs du marché tout autant que les décideurs politiques soulignent le besoin d'un marché de la titrisation dynamique et sain, car il fait partie intégrante de la réponse globale à la crise économique et aux difficultés d'accès au crédit des PME. Dans ce contexte, le rôle du Groupe BEI en tant que fournisseur d'instruments de partage des risques et de rehaussement de crédit revêt une importance croissante à l'heure où les banques cherchent des solutions d'allègement du capital et d'atténuation du risque de crédit. Le premier volet, actuellement en cours, de son Mandat rehaussement de crédit porte sur le rehaussement de crédit de titres adossés à des actifs ; il vise à renforcer la capacité du Groupe à réaliser des investissements ou à fournir des garanties sur les tranches mezzanine d'opérations de titrisation de créances sur des PME. Cela apportera, sur le plan de la gestion du capital, un soutien plus qu'indispensable aux clients du Groupe BEI et, par extension, aux PME qu'ils soutiennent.
- d. Les investissements à fort impact social positionnent clairement le Groupe BEI comme un investisseur responsable : il investit dans des projets dans l'intention de produire aussi bien des avantages sociaux quantifiables qu'un rendement financier. Le Groupe BEI conduit déjà des activités significatives à l'appui d'investissements à fort impact social. Outre les activités de microfinance menées à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, le FEI joue un rôle pionnier dans ce domaine depuis la création de l'Accélérateur d'impact social, le premier fonds de fonds européen sur ce segment de marché. Au titre du Mandat rehaussement de crédit, un nouveau guichet de financement de l'impact social sera déployé via des prises de participation dans des intermédiaires du secteur social, principalement des fonds d'investissements sociaux qui accordent des financements par fonds propres ou par emprunt ainsi que des financements hybrides prêts-fonds propres à des entreprises sociales.
- e. L'Initiative en faveur des PME (IPME) reposera sur l'association des ressources des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF) des États membres participants et des contributions de la Commission au titre de guichets spécifiques du programme COSME et (ou) des instruments financiers relevant de l'initiative Horizon 2020, le tout complété par les contributions du Groupe BEI. L'IPME est gérée par le FEI et requiert d'importantes ressources de la part du Groupe BEI pour couvrir le risque de la tranche mezzanine (au titre du Mandat rehaussement de crédit) ainsi que le risque lié à la tranche de premier rang (ressources propres de la BEI).
- f. Emploi des jeunes – Depuis le lancement, en juillet 2013, du programme « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse », la BEI a respecté son engagement à mettre en œuvre cette initiative dédiée à l'emploi des jeunes. La Banque continuera, tout au long de la période 2015-2017, à étudier les meilleurs moyens d'améliorer les possibilités de formation selon les techniques les plus modernes pour les jeunes et d'accroître la compétitivité des PME et des ETI qui offrent aux jeunes des perspectives d'emploi et de formation. Pour cela, elle s'attache à compléter des mesures appliquées à l'échelle nationale ainsi que le dispositif de garantie pour la jeunesse de la Commission.
- g. La Banque continue de développer et d'étendre ses Mécanismes de financement du commerce extérieur à l'appui des PME et des ETI sur les marchés où l'accès aux produits de financement du commerce extérieur est difficile. Jusqu'à présent, la Banque a signé ce type de mécanisme en faveur des PME en Grèce et à Chypre et un autre mécanisme

a été approuvé pour le Portugal. En outre, des possibilités de mécanismes de financement du commerce extérieur et (ou) de prêts intermédiés à bénéficiaires multiples (PIBM) pour les PME exportatrices en Espagne, en Irlande et en Italie font actuellement l'objet d'un audit préalable. Ce même produit, convenablement adapté aux conditions du marché, pourrait s'appliquer à d'autres pays dans l'UE dont les marchés présentent des dysfonctionnements.

Pays sous programme

En 2014, la Grèce a enregistré une croissance de 1,0 % marquant sa sortie de six années de récession. L'investissement aussi a recommencé à progresser. La reprise pourrait s'accroître, mais l'économie reste fragilisée par l'incertitude politique et les négociations qui se prolongent avec la troïka, l'atonie de la croissance dans la zone euro, la marge de manœuvre budgétaire limitée et le niveau extrêmement élevé de la dette. Le PIB chypriote s'est contracté de 2,8 % en 2014 et l'investissement a chuté d'un peu plus de 11 %. Selon les prévisions actuelles, Chypre pourrait connaître en 2015 une croissance modeste (0,4 %) alimentée par une augmentation de la demande intérieure due à la baisse des prix de l'énergie. Le potentiel de croissance est sérieusement affaibli par la très forte proportion (près de 50 % actuellement) des prêts non productifs.

En 2014, les prêts ont été centrés sur des secteurs clés de l'économie grecque : autoroutes, métro de Thessalonique et amélioration du réseau de transport d'électricité. Les opérations qui ont été signées contribueront à créer des emplois pendant la phase de construction et jusqu'à la mise en service, et elles induiront d'autres retombées positives sur l'économie, l'environnement et les conditions de vie de la population au niveau régional et national. À Chypre, la BEI fait porter son appui principalement sur l'amélioration de l'accès à un financement abordable pour les PME locales, sur les investissements dans les infrastructures prioritaires, notamment dans le secteur de l'énergie, et sur l'économie de la connaissance. La Banque a lancé un programme de 150 millions d'EUR au titre du Mécanisme de financement du commerce extérieur et un Fonds de soutien à l'entrepreneuriat par le partage des risques de 150 millions d'EUR. Elle déploie en outre 300 millions d'EUR de lignes de crédit à des banques opérant à Chypre dont les PME et les ETI constituent le cœur de métier.

Activité de prêt hors de l'UE

Tableau 9 – Activité opérationnelle hors de l'UE

	2014 - Réalisé	Orientations			Moyenne
	(Mrd EUR)	2015 (Mrd EUR)	2016 (Mrd EUR)	2017 (Mrd EUR)	2015-2017 (Mrd EUR)
Total des décaissements à l'extérieur de l'UE	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Total des signatures à l'extérieur de l'UE	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0

Le soutien à la politique extérieure de l'UE est au cœur de la mission de la BEI hors de l'UE. Le niveau des prêts à l'appui du mandat extérieur, qui présente un potentiel de croissance modérée, devrait rester stable au cours des trois années à venir. Environ la moitié du volume de prêts sera couverte par la garantie globale de l'UE ou par les États membres.

Globalement, la BEI est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de prêt. Toutefois, afin de renforcer ses résultats, elle a identifié des secteurs stratégiques liés à son mandat extérieur auxquels elle accordera une attention particulière dans les années à venir. Elle s'attachera à respecter ses engagements en matière de politiques extérieures en renforçant ses relations avec des parties prenantes clés, en particulier la Commission et le SEAE. Autre domaine revêtant une importance stratégique, l'action en faveur du climat devrait faire partie des

toutes premières priorités internationales dans les années à venir. La Banque continuera également de respecter ses engagements du point de vue de la qualité et de la valeur ajoutée, notamment par le recours au panachage de ressources et aux fonds fiduciaires et par une offre de conseil élargie. De plus, à l'appui de ses efforts, la Banque renforcera son positionnement et sa visibilité dans ses principaux domaines de compétence.

À la lumière de l'évolution de la situation politique et macroéconomique dans de nombreux pays en dehors de l'UE, l'environnement opérationnel devrait rester globalement difficile. Les sanctions du Conseil ont entraîné la suspension de nouvelles opérations de prêt en Russie. L'Ukraine se trouve dans une situation très délicate et doit faire face à des problèmes politiques, sociaux, financiers et économiques complexes. Pour répondre aux besoins de financement du pays, avec d'autres IFI, la Banque s'appuie sur une coopération renforcée avec les autorités, un dialogue nourri avec la Commission et une bonne coordination avec les autres investisseurs. Parallèlement à l'accord de confirmation mis en place par le FMI, la Commission a annoncé le 5 mars 2014 un plan de 11 milliards d'EUR pour les années à venir, y compris une contribution de 3 milliards d'EUR de la BEI sur la période 2014-2016, dont 1 milliard d'EUR étaient déjà mis à disposition fin 2014.

Dans d'autres pays ou régions, les éléments suivants pèsent sur les activités de la Banque :

- i) faiblesse de l'administration publique ou du secteur bancaire, déclassement des notations des pays ayant des répercussions sur la qualité de l'encours sur les banques locales, comme en Afrique du Sud ou en Turquie ;
- ii) mise en place de nouvelles règles en matière de passation des marchés non conformes au Guide de la BEI pour la passation des marchés, comme au Brésil, en Afrique subsaharienne et dans certains pays méditerranéens pour les projets relatifs aux énergies renouvelables ;
- iii) intensification de la concurrence dans des pays moins avancés de la part de nouveaux venus dans la communauté des donateurs, tels que la Chine, le Brésil et l'Inde.

Services de conseil (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE)

Les services de conseil de la Banque continueront à appuyer les investissements dans les secteurs stratégiques clés et contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques de la BEI et de l'UE par l'amélioration de la préparation et de la mise en œuvre des projets et par un recours accru aux instruments financiers, le cas échéant. Les objectifs de la plateforme de conseil proposée concordent avec ceux des services de conseil existants de la Banque.

Au titre du CFP 2014-2020, le rôle et les responsabilités de JASPERS seront considérablement élargis. En complément des activités de préparation de projets au titre de JASPERS, des programmes de conseil sur mesure continueront d'être mis au point pour aider les promoteurs du secteur public à réaliser des projets financés par la BEI et des fonds européens et soutenir ainsi davantage la cohésion dans l'UE. Des initiatives comparables à l'actuel programme de conseil à l'appui des secteurs des transports et de l'eau en Roumanie et en Bulgarie pourraient être mises en place en fonction des besoins, en collaboration avec d'autres parties prenantes, en particulier la Commission.

D'autres programmes de conseil (InnovFin Conseil, par exemple) continueront d'être utilisés pour accroître la bancabilité et la qualité des projets et des investissements par des prestations de conseil en amont et des mesures de nature à favoriser l'investissement. Le Centre européen d'expertise en matière de PPP (EPEC) maintiendra son appui à ses membres dans le but de renforcer la capacité du secteur public à s'engager dans des opérations de PPP, de donner des orientations en matière de stratégie et de programmation pour les PPP et d'apporter son soutien sur les problèmes courants dans le cadre des PPP. L'EPEC poursuivra également le développement de ses activités de conseil dans les pays de la FEMIP et les Balkans occidentaux. Compte tenu de l'évolution de la situation, et en particulier du manque de projets d'infrastructures en réserve et de l'augmentation de la dette publique, l'EPEC se

penche actuellement sur sa contribution à la résolution de ces problèmes par le renforcement et l'éventuel élargissement de son rôle à l'avenir.

Appuyer la mise en œuvre d'instruments financiers gérés conjointement avec des États membres constituera également une priorité. La nouvelle plateforme de conseils pour les instruments financiers (« fi-compass ») aidera les États membres à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la conception et la mise en œuvre d'instruments, de manière à accentuer l'efficacité des Fonds structurels et d'investissement européens. En outre, la BEI fournira des services de conseils bilatéraux aux autorités de gestion des Fonds structurels et d'investissement européens pour le déploiement d'instruments financiers, notamment en conduisant des évaluations ex ante.

Hors UE, les promoteurs des secteurs public et privé continueront de bénéficier d'un soutien en amont, tout particulièrement dans le contexte des programmes de conseil pour les pays voisins du Sud et de l'Est à l'appui des secteurs des transports et de l'environnement. Ces programmes présentent un intérêt tout particulier car ils permettent de créer des capacités locales, d'exercer un effet de levier sur les fonds de l'UE et de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques et normes de l'UE. La Banque renforcera simultanément son soutien aux pays voisins de l'Est dans le secteur des infrastructures municipales, en étroite collaboration avec la Commission et d'autres IFI. Des initiatives tout aussi importantes à l'appui du financement des PME sont actuellement en cours d'élaboration, notamment dans les Balkans occidentaux et les pays du voisinage oriental.

Les négociations avec la Commission ayant été menées à bon terme, la BEI lancera le deuxième programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP II), un programme de trois ans qui prévoit la fourniture de services de conseil technique et la gestion de l'assistance technique à la préparation des projets dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des déchets solides. L'objectif principal du MeHSIP II est de promouvoir une gestion appropriée et saine de l'eau, des eaux usées et des déchets solides sur la rive sud de la Méditerranée.

Annexe 2 – Activités à l'appui des objectifs de politique publique

Promotion de l'INNOVATION et du capital humain

Le retard en matière de R-D – Pour atteindre l'objectif européen de 3 % du PIB consacrés aux dépenses de R-D, il faudra considérablement augmenter les investissements, en particulier dans des domaines tels que les TIC, les sciences de la vie et les technologies vertes. Le Groupe BEI soutient de longue date les investissements de R-D à tous les niveaux, qu'il s'agisse de PME ou de grands projets. Fortes de la réussite du Mécanisme de financement avec partage des risques, la CE et la BEI conjuguent de nouveau leurs talents pour lancer InnovFin, une initiative de soutien à la R-D. Bien que la plupart des opérations à l'appui de la R-D dans le secteur privé aient concerné des entreprises établies, la BEI a constamment accru ses prêts en faveur de projets de petite dimension et à plus haut risque. La stratégie de la Banque – qui combine financements, panachage de prêts avec des aides non remboursables publiques et conseils techniques – est déterminante pour maximiser l'impact de l'intervention publique et parvenir à constituer en temps voulu une réserve de possibilités d'investissement solides.

Jeunes entreprises innovantes – Dans l'UE, l'offre de financement en fonds propres pour les entreprises innovantes n'est guère développée, en particulier pour les entreprises en phase de démarrage, ce qui freine l'émergence d'entreprises à forte croissance, le dynamisme économique et la diffusion de l'innovation à l'ensemble de l'économie au sein de l'Union par rapport à d'autres grandes économies. C'est cette lacune que le Groupe BEI vise, par exemple, par l'intermédiaire du FEI, qui est devenu le principal investisseur européen de capital-risque et de capital-expansion. Il investit dans des fonds de capital d'amorçage, de capital-risque et de capital de croissance en mettant fortement l'accent sur les TIC, les sciences de la vie et les technologies propres.

Capital humain – Afin d'atteindre les mêmes niveaux de dépenses d'éducation qu'aux États-Unis, en particulier dans le secteur tertiaire, et de doter l'Europe d'institutions de recherche et d'enseignement de premier ordre, l'UE doit augmenter ses dépenses d'éducation et compenser des années de sous-investissement. La BEI intensifie ses financements d'infrastructures éducatives et universitaires. Au-delà de son activité de prêt classique en faveur de la construction et de la modernisation d'établissements scolaires, la Banque a élargi son champ d'action à la formation professionnelle. Dans le contexte de son programme « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse », elle a accru ses concours visant à développer les compétences des jeunes dans l'UE. Au titre de son initiative en faveur de l'emploi des jeunes, la BEI utilise également des instruments conçus pour soutenir l'emploi des jeunes, y compris en prêtant à des PME dans des régions où le chômage des jeunes est supérieur à 25 %, ou en encourageant l'investissement dans les compétences des jeunes au moyen de conditions spécifiques.

Soutien aux PME ET AUX ETI

La Banque continue d'accorder des volumes importants de prêts intermédiés en faveur des PME et des ETI dans l'ensemble des États membres de l'UE. Elle concentrera ses prêts intermédiés sur des régions et des contreparties auxquelles les principaux facteurs d'impact du produit apportent la plus grande valeur ajoutée, en particulier grâce à i) des durées plus longues et (ou) des coûts de financement réduits pour les bénéficiaires finals, qui peuvent être déterminants pour leur stabilité et leur croissance durable ; ii) une coopération durable avec le secteur financier privé et une collaboration renforcée avec les institutions nationales et régionales de promotion économique pour un appui direct aux priorités et programmes nationaux relatifs aux PME ; iii) une approche spécifique ciblée sur les petites entreprises, sur des secteurs ou régions en particulier ou sur des produits plus risqués. La Banque recherchera de nouvelles synergies en associant des prêts pour les PME et les ETI aux

dispositifs de partage des risques du FEI (par exemple, au titre de l'initiative de partage des risques).

Les services de la Banque continueront également à concevoir de nouvelles solutions de financement innovantes pour les PME ainsi que pour les ETI dans le but de répondre aux priorités stratégiques spécifiques de l'UE et des États membres (chômage des jeunes, innovation, facilitation du commerce, microfinance et relance du marché européen de la titrisation de créances sur les PME). Certaines de ces initiatives associeront un concours de la BEI à des produits de partage des risques du FEI et (ou) des contributions de l'UE et (ou) des États membres (Fonds structurels et d'investissement européens – ESIF).

Construire des infrastructures efficaces

Objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour 2020 – L'Europe a considérablement avancé sur la voie de la réalisation des objectifs obligatoires pour 2020 en matière d'énergies renouvelables. Toutefois, d'autres investissements importants sont nécessaires jusqu'à la fin de la décennie pour atteindre ces objectifs et poursuivre sur la lancée de la réduction des émissions qui a récemment fait l'objet d'un accord pour 2030. Ces investissements s'inscrivent dans un contexte caractérisé par un accès difficile aux financements à long terme et une structure réglementaire qui évolue, notamment du fait de la plus grande intégration des énergies renouvelables sur les marchés énergétiques de gros. Les réseaux électriques requièrent également des investissements substantiels pour intégrer des sources d'énergie renouvelables, accroître les capacités de stockage d'énergie et moderniser les réseaux de distribution d'électricité et les rendre intelligents.

De nouvelles technologies qui ne sont pas encore disponibles sur le marché seront indispensables pour atteindre les objectifs à long terme en matière d'énergie et de climat. S'appuyant sur le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET), la Banque continuera de jouer son rôle dans le renforcement des activités européennes d'innovation et de démonstration relatives aux technologies sobres en carbone, en particulier pour les projets admissibles à un appui au titre du programme RNE 300.

Garantir la sécurité de l'approvisionnement en Europe – Les récents événements qui se sont déroulés en Ukraine ont rappelé à l'Europe qu'il est nécessaire d'investir davantage afin de réduire les risques pesant sur son approvisionnement énergétique. Dans ses conclusions, le Conseil européen d'octobre souligne à nouveau que tous les efforts doivent être déployés pour parvenir de toute urgence à un marché énergétique intérieur parfaitement fonctionnel et connecté, et ce au plus tard en 2020, du moins pour les États membres n'ayant pas encore atteint un niveau minimum d'intégration dans le marché énergétique intérieur – à savoir les États baltes, le Portugal et l'Espagne – et pour les États membres qui constituent leur principal point d'entrée sur le marché énergétique intérieur. En étroite collaboration avec la Commission et les États membres concernés, la Banque axera avant tout son action à court terme sur le soutien aux 33 projets d'intérêt commun récemment adoptés, qui couvrent les infrastructures gazières et électriques principalement en Europe de l'Est et dans les pays baltes, ainsi que les principales interconnexions transfrontalières manquantes qui garantissent un fonctionnement efficace du marché énergétique intérieur.

L'Europe doit donc investir en faveur d'une plus grande viabilité de son approvisionnement énergétique, mais elle doit aussi consacrer des fonds importants à la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique, y compris dans les bâtiments (résidentiels et commerciaux) et dans l'industrie. La Banque poursuivra l'intensification de ses activités dans ce domaine via des prêts et du panachage de ressources, en particulier avec des Fonds

structurels et d'investissement européens et par l'intermédiaire de programmes de conseil (JASPERS, ELENA, FI-compass).

Des transports à haute efficacité énergétique – Les transports dépendent toujours à 95 % des combustibles fossiles et produisent près de 25 % des émissions de carbone générées par l'homme. La Banque s'attachera à identifier les lacunes du marché et à mettre au point de nouveaux instruments financiers tels que : des outils de partage des risques pour la commercialisation de nouvelles technologies ; des investissements visant à préserver des projets, ce qui est souvent la seule façon pour des entités ayant des difficultés budgétaires de justifier de nouveaux investissements (par exemple, remplacement d'une flotte par des véhicules électriques ou utilisant des carburants de substitution selon une approche du coût sur tout le cycle de vie) ; un appui aux technologies de motorisation et aux carburants de substitution (R-D mais également réalisation), par exemple mise en conformité des moteurs maritimes avec la nouvelle législation européenne et infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Rénovation et revitalisation urbaines – La Banque encouragera l'investissement à l'appui des villes résilientes et d'une infrastructure urbaine plus résistante par le déploiement de technologies intelligentes qui facilitent l'amélioration de la performance des infrastructures clés et des réseaux associés. L'activité de prêt de la Banque mettra l'accent sur les points suivants : i) favoriser les aménagements à usage mixte pour répondre à des densités plus élevées et réduire le besoin de déplacements motorisés ; ii) améliorer le niveau de performance des bâtiments individuels afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone ; iii) encourager le recours au vélo et à la marche pour les courts trajets et aux transports publics efficaces et abordables pour les trajets plus longs tout en incitant à utiliser des technologies renouvelables et écologiques. Cet objectif de créer des villes intelligentes et durables devra aller de pair avec des investissements dans des villes plus équitables. Le financement de logements sociaux et abordables occupera une place de plus en plus importante dans l'activité de la BEI et aura des incidences directes et immédiates en matière d'atténuation du désavantage économique et de la pauvreté urbaine.

Transports (RTE) – En raison de la crise, l'investissement dans les transports en Europe accuse un retard important ; en outre, les besoins diffèrent d'une région à l'autre. Le marché intérieur est soutenu par les RTE-T, les transports étant vitaux pour l'économie européenne car ils relient les gens, les régions et les entreprises. Outre l'achèvement et le renouvellement des réseaux structurels essentiels qui, dans de nombreuses économies développées, sont déjà anciens, une amélioration des liaisons vers les ports, les aéroports et les centres urbains (le problème du « dernier tronçon ») ainsi que des plateformes multimodales pour une distribution du fret plus efficace (une logistique améliorée) sont nécessaires.

De la mobilité pour les villes d'Europe – Des investissements substantiels sont nécessaires pour faciliter une mobilité efficace tant pour les passagers que pour le fret dans les villes d'Europe en expansion. En outre, la réduction des encombrements constitue un objectif clé car elle améliore la compétitivité. Pour promouvoir des plans de mobilité urbaine durable, il faudra structurer davantage les programmes d'investissement en collaboration avec la Commission afin d'encourager l'intégration de nouvelles technologies dans l'offre de transport en favorisant une approche multimodale.

Marché numérique – La Stratégie numérique reste l'une des grandes priorités de l'UE. La Commission s'emploiera non seulement à achever la mise en place du réseau, mais également à créer un marché numérique unique incluant des services numériques. L'activité de prêt de la BEI sera centrée sur le déploiement de la fibre dans les régions et les localités moins densément peuplées, ce qui se traduira par un plus grand nombre d'opérations de petite dimension.

En octobre 2014, la BEI s'est associée à des banques multilatérales de développement, au secteur privé et à des institutions du marché des capitaux pour créer le Mécanisme mondial de financement des infrastructures (GIF) qui augmentera les ressources disponibles pour préparer de grands projets d'infrastructure dans les économies en développement.

Œuvrer pour L'ENVIRONNEMENT et le CLIMAT

Action en faveur du climat – Dans le droit fil des objectifs stratégiques prioritaires de l'UE et de sa position de chef de file mondial dans la promotion de la croissance à faible intensité de carbone et capable de résister aux aléas climatiques, le soutien aux investissements visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets constitue une priorité de l'activité de prêt de la BEI quels que soient le secteur et le produit financier. Peu à peu, la Banque a élaboré une stratégie pour l'action en faveur du climat autour de quatre objectifs centraux : i) proposer des solutions de financement « climatique » visant tant la lutte contre les changements climatiques que l'adaptation à leurs effets ; ii) catalyser les flux de ressources privés par son effet de levier financier et sa capacité d'innovation ; iii) intégrer les considérations climatiques à l'ensemble de ses activités et pratiques ; iv) nouer avec un large éventail de parties prenantes externes un dialogue constructif sur le financement de l'action en faveur du climat, l'harmonisation des processus d'instruction et d'information et la traçabilité du financement de l'action pour le climat. Courant 2015, la Banque a l'intention de lancer une consultation publique en bonne et due forme sur sa stratégie pour l'action en faveur du climat, afin de dresser le bilan de ses réalisations et des évolutions stratégiques telles que le paquet énergie-climat 2030 avant la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Eau – La gestion de l'eau et les services de gestion de l'eau potable et des eaux usées sont déterminants pour la compétitivité de l'Europe et présentent deux types de défis. Le premier concerne les menaces liées à une pénurie croissante et aux inondations (« menaces pour la sécurité de l'eau »), qui sont exacerbées par les changements climatiques et représentent une menace pour les infrastructures stratégiques dans les domaines des transports et de l'énergie (celui-ci étant le plus grand consommateur d'eau de l'UE), pour la production et l'emploi dans l'agriculture et l'industrie et, plus généralement, pour la vie dans les zones de peuplement. Le deuxième défi tient au fait que les infrastructures liées aux services relatifs à l'eau potable et aux eaux usées sont vieillissantes et sensibles aux aléas climatiques, ce qui pourrait entraîner des perturbations des services clés pour la population et les industries européennes, en particulier les PME. En tant que principal bailleur de fonds du secteur, la BEI devra accélérer son activité de prêt en faveur des infrastructures hydriques pour faire face à ces besoins. Pour ce qui est des investissements à l'appui de la sécurité de l'eau, il faudra s'orienter vers un panachage avec des fonds européens.

Déchets – L'amélioration de la gestion des déchets contribue à la réalisation des objectifs de l'Union européenne pour la mise en place d'une économie efficace dans l'utilisation des ressources, verte, compétitive et sobre en carbone, objectifs réaffirmés dans la communication de l'UE intitulée Vers une économie circulaire : programme « zéro déchet » pour l'Europe (COM/2014/398). Accroître les investissements dans la gestion des déchets,

en particulier pour ce qui est du recyclage et de la production d'énergie à partir de déchets, procure non seulement des avantages environnementaux, mais permet également de créer de l'emploi et de réduire la dépendance à l'égard des matières premières importées, voire de développer de nouveaux marchés. Investir dans ce domaine revient par conséquent aussi à favoriser la compétitivité de l'Europe. La Banque augmentera ses prêts en faveur de ces investissements, ce qui contribuera en outre à la mise en conformité avec les objectifs de l'UE dans les États membres, dont bon nombre ont du retard à cet égard. La Banque doit privilégier en particulier les projets qui contribuent à accroître la valorisation des matériaux et la production d'énergie à partir de déchets. L'intensification des activités dans ce domaine pourrait nécessiter la mise au point de nouveaux produits de prêt, y compris à l'appui des projets et promoteurs de taille modeste (PME incluses). La forte intensité de ressources qui pourrait caractériser ces activités se justifierait par la grande valeur ajoutée qu'elles généreraient.

Soutien à la COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La Banque apporte une valeur ajoutée financière importante car elle soutient la cohésion économique et sociale dans l'UE et ses États membres en remédiant aux déséquilibres économiques et sociaux, en encourageant l'économie de la connaissance, l'élargissement des compétences et l'innovation, ainsi qu'en connectant les infrastructures de transport régionales et nationales. Comme indiqué au [chapitre 5](#), dans ce contexte, la BEI continuera également d'intensifier ses cofinancements avec les programmes opérationnels de l'UE sur la période 2015-2017. En panachant ses ressources avec des fonds de l'UE, la BEI renforcera l'effet de levier sur les ressources budgétaires de l'UE. Si nécessaire, la promotion et la réalisation de projets s'accompagneront de la fourniture de services de conseil dans le cadre de programmes tels que JASPERS.

Il existe des possibilités pour des prêts à l'investissement classiques et pour des prêts-programmes structurels qui répondraient à des besoins d'investissements nationaux et régionaux et couvriraient un large éventail de domaines prioritaires : recherche et innovation, réseaux transeuropéens, environnement, enseignement, TIC et large bande, etc. Les prêts-cadres peuvent également soutenir les stratégies de développement et les programmes d'investissement des régions de l'Europe, qui consistent généralement en des projets de petite ou moyenne dimension dans des secteurs relevant de la responsabilité des régions. Ainsi, les routes régionales, les infrastructures et services publics (établissements scolaires et hospitaliers et services de protection sociale), les TIC et les infrastructures culturelles et touristiques bénéficient de ce type de financements, auxquels s'ajoutent très souvent des fonds de l'UE.

La crise a en outre exacerbé le besoin d'un cadre urbain conforme à l'Agenda territorial de l'UE pour 2020. Le risque accru de pauvreté rend encore plus important le rôle de la Banque dans la rénovation et la construction de logements sociaux et de bâtiments résidentiels abordables dans les pays, régions et villes de l'UE, l'accent devant être mis sur l'efficacité énergétique et l'amélioration du niveau de vie. En outre, les investissements de collectivités locales et les prêts-cadres dédiés à la rénovation et la revitalisation urbaines ciblent un développement intelligent et durable, l'amélioration de la qualité des infrastructures et des espaces publics et l'attractivité des villes en tant que telles. Dans ce contexte, les initiatives portant sur les villes résilientes, y compris les solutions de villes intelligentes, auront également une importance majeure.

Glossaire et acronymes

ACP	pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
AFP	adéquation des fonds propres
ALA	Amérique latine et Asie
ARYM	Ancienne République yougoslave de Macédoine
AT	assistance technique
BCE	Banque centrale européenne
BRRD	directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
CFP	cadre financier pluri-annuel
COSME	Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME
DEEP	Debt for Energy Efficiency Projects (financement d'investissements à l'appui de l'efficacité énergétique)
EaSI	Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale
ELENA	Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux
EPEC	Centre européen d'expertise en matière de PPP
ESIF	Fonds structurels et d'investissement européens
ETI (Entreprises de taille intermédiaire)	entreprises dont la taille et le stade de développement les placent entre les PME (au sens européen de moins de 250 employés) et les firmes de plus grande dimension
ETP	équivalent temps plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat
FI	Facilité d'investissement
FIS	financement de l'impact social
FSE	Fonds social européen
H2020	Horizon 2020
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IFI	institutions financières internationales
INPE	institutions nationales de promotion économique
IPME	Initiative PME
IPR	Instrument de partage des risques
JASPERS	Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (Joint Assistance to Support Projects in European Regions)
JESSICA	Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LGTT	Instrument de garantie de prêt en faveur des RTE de transport
LPRC	lignes directrices de la politique de la Banque en matière de risques de crédit
MeHSIP II	deuxième programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée
MFPR	mécanisme de financement avec partage des risques
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
Pays de l'AELE	Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse
Pays préadhésion	pays candidats (Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine ou ARYM, Islande, Monténégro, Serbie) et pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Kosovo – ce dernier tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies). (Aux fins de la présentation des rapports de la BEI, les activités dans les pays de l'AELE sont aussi incluses dans cette catégorie, sauf indication contraire).
Pays voisins et partenaires de	pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays ACP/PTOM, République d'Afrique du Sud et pays ALA

I'UE	
PF4EE	Instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique
PIBM	prêt intermédié à bénéficiaires multiples
PME	petites et moyennes entreprises
PPP	partenariat public-privé
PTOM	pays et territoires d'outre-mer
Ratio de liquidité	Le ratio de liquidité globale de la BEI en fin d'exercice se définit comme le rapport entre le montant net de la trésorerie et les sorties nettes prévisionnelles de l'exercice suivant.
R-D	recherche-développement
RDI	recherche-développement et innovation
RTE	réseaux transeuropéens
SEAE	Service européen pour l'action extérieure



Contacts

Pour tout renseignement d'ordre général :

Bureau d'information

☎ +352 4379-22000

☎ +352 4379-62000

✉ info@bei.org

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

☎ +352 437704

www.bei.org